



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités 2013



CE RAPPORT D'ACTIVITÉS A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE (CAF) LORS DE SA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 MAI 2014.

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)
Rédaction	David Gaffino
Mise en page	Ana Gonzalez
Exemplaires supplémentaires	Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF www.caf-bienne.ch ou sur demande à info.caf@sta.be.ch
Renseignements	Secrétariat général du CAF david.gaffino@sta.be.ch ou info.caf@sta.be.ch
Crédits photographiques	David Gaffino (page de couverture) Alain Sermet (p. 5 et p. 8) Marcel Liengme (p. 8) Conseil municipal de Bienne (p. 8)
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – 2014 Faubourg du Lac 45 Case postale 299 2501 Biel/Bienne

Table des matières - Inhaltverzeichnis

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT	5
VORWORT DES PRÄSIDENTEN	6
1. COMPOSITION ET STRUCTURE	8
LISTE DES MEMBRES	8
STRUCTURE DU CONSEIL	9
2. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL	10
PRISES DE POSITION	10
NOMINATION DE CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION	12
3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL	12
4. SECRETARIAT GENERAL	13
5. BUREAU ET PLENUM	13
SEANCES	13
LOI FEDERALE SUR LES LANGUES	14
DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM/FONDS DE LOTERIE	14
AUTRES ACTIVITES	15
6. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE	15
COMPOSITION ET SEANCES	15
COORDINATION SCOLAIRE	16
CONFERENCES INTERCANTONALES / COORDINATION SCOLAIRE	16
PANORAMA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	16
EOS 2014 ET FORMATION À BIENNE	16
7. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)	17
COMPOSITION ET SEANCES	17
ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES	17
RESEAU ARS	17
MODES DE COLLABORATION ENTRE LE CAF, LE CANTON ET LA VILLE DE BIENNE	17
RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC)	17
PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES – OC	18
AUTRES ACTIVITES DE LA SAC	19
8. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)	20
COMPOSITION ET SEANCES	20
VOTATION REGIONALE DU 24 NOVEMBRE 2013	20
STATU QUO PLUS	20
9. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)	21
BASES LEGALES ET REGLEMENTAIRES	21
SEANCES COMMUNES	21
COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX	21
PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES	21
10. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CAF	22
FORUM DU BILINGUISME	22
CONSEIL-EXECUTIF ET DAJ	22
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA	22
VILLE DE BIENNE	23
COMMUNE D'ÉVILARD	23
PREFECTURE DE BIENNE	23
DEPUTATION AU GRAND CONSEIL	23
AUTRES PARTENAIRES : AIJ, S.B/B, CMJB, OSSM, FICD	24
11. COMMUNICATION	24
MEDIAS	24
SITE INTERNET / INTRANET	24

12. STATISTIQUES	24
STATISTIQUES DE SUBVENTIONS	24
STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION	25
13. CONCLUSION	26
ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2013	26
BILAN DE LEGISLATURE 2010-2014.....	28
13. SCHLUSSFOLGERUNGEN	30
EVALUATION DER ZIELE 2013.....	30
ZUSAMMENFASSUNG DER BILANZ ZUR LEGISLATURPERIODE 2010-2014 UND PERSPEKTIVEN FÜR 2014	32
14. ANNEXES	34
LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS.....	34
DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT SUR WWW.CAF-BIENNE.CH	34

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT



*Philippe Garbani, président
du CAF*

Voici un avant-propos un peu plus personnel que d'habitude. L'année 2013 est pour moi une année particulière : c'est la dernière année entière de la législature et la dernière de ma présidence, mais c'est également, à mes yeux du moins, une année d'une grande importance pour l'avenir.

Je suis fier que le CAF ait pu préavisier en 2013 des subventions d'une valeur totale de plus de 1'700'000 francs, pour environ 170 projets culturels. Ces montants reflètent l'action du CAF en faveur d'une culture francophone et bilingue vivante à Bienne. Cette action serait encore plus efficace et ciblée si le CAF avait une vraie compétence décisionnelle : l'organe politique qu'il est devrait pouvoir prendre les décisions, davantage que le personnel administratif spécialisé de l'Office de la culture, qui prépare les dossiers pour la décision.

Le CAF est aussi intervenu sur une trentaine de projets de lois, ordonnances et règlements cantonaux et communaux où la question de la langue était en jeu. Un suivi particulier a été accordé à l'Ordonnance d'application de la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles ; à l'Ordonnance sur les soins hospitaliers, où nos propositions ont été intégralement reprises ; à la liste des institutions culturelles régionales du Jura bernois et de Bienne prises en compte pour le financement selon le nouveau modèle de la LEAC ; au Rapport sur l'enseignement gymnasial en 9e année, pour améliorer dans les écoles françaises aussi le passage entre secondaire I et secondaire II.

Au plan communal, la Section des affaires culturelles du CAF a suivi pendant toute l'année 2013, avec conviction et engagement, le projet de transformation du cinéma Palace en salle de spectacle. Parallèlement à ce projet, celui de création d'un réseau des centres et des acteurs culturels des arts de la scène dans la région Jura, Jura bernois, Bienne (réseau ARS) me semble particulièrement prometteur.

Dans le domaine de la formation professionnelle, un rapport établi par l'office compétent du canton a permis de souligner le manque flagrant de places d'apprentissage en français à Bienne dans la vente, le commerce et la santé. Ajouté à la progressive délocalisation vers d'autres cantons de classes d'apprentissage francophones dans des métiers manuels, ce constat a incité le CAF à s'opposer, sans soutien politique dans le Jura bernois, à la suppression par le canton de la filière biennoise de CFC commerce intégré à l'école supérieure de commerce au sein du Gymnase de la rue des Alpes et à la suppression de la formation à plein temps des graphistes francophones à la rue de la Gabelle.

L'année 2013 aura aussi été une grande année politique pour le Conseil des affaires francophones.

En particulier, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), composée du CAF et des conseils municipaux de Bienne et Evilard, a discuté de la position à défendre en vue de la votation du 24 novembre sur l'avenir institutionnel de la région. Les autorités biennoises étaient prêtes à accepter les conséquences d'un OUI comme d'un NON. Mais il importait que Bienne ne donne pas l'impression d'exercer la moindre pression sur le corps électoral du Jura bernois. C'est ce qu'a voulu exprimer le choix officiel de la « neutralité active », qui a fini par être bien compris.

La Délégation biennoise a eu bien de la peine à se faire accepter par le CJB comme partenaire « à titre consultatif » au sein du Groupe de travail chargé d'étudier les propositions du même CJB en vue de ce que l'AIJ avait appelé un « Statu quo + ». Mais finalement, des modalités de collaboration ont pu être mises en place. Les Biennois ont même pu faire des propositions en vue de main-

tenir un certain équilibre, dans la Loi sur le Statut particulier, entre les prérogatives biennoises et celles du Jura bernois. Le travail continuera tout au long de l'année 2014.

En lien avec ces propositions liées au « Statu quo + », la DBAJ a adressé au Conseil-exécutif bernois une série de pistes de réflexions pour une simplification institutionnelle et une concrétisation de certaines compétences du CAF. Un des objectifs serait de réfléchir à une adéquation du périmètre d'intervention du CAF à celui de l'Arrondissement administratif de Bienne, qui a remplacé l'ancien district dans la Constitution cantonale. L'épisode des élèves francophones habitant Nidau a constitué un exemple de l'intérêt qu'auraient les communes alémaniques de l'arrondissement bilingue d'avoir pour partenaire un organisme chargé de la représentation de leurs citoyens francophones. Les liens et la collaboration avec la Préfecture bilingue de Bienne, dont le siège est à Nidau, en seraient enrichis. Une rencontre avec le préfet sortant, M. Werner Könitzer et son suppléant francophone, M. David Sansonnens, a permis de mettre ce thème sur la table.

J'ai aimé m'engager et agir en tant que représentant du CAF. J'aurais aimé poursuivre certains des objectifs mentionnés ci-dessus. Les élections de renouvellement du Conseil m'ont donné l'occasion de laisser la place libre pour qu'une nouvelle présidence s'y engage avec encore plus d'allant.

Philippe Garbani, président du CAF

VORWORT DES PRÄSIDENTEN

Hier ein etwas persönlicheres Vorwort als üblich. Das Jahr 2013 war für mich ein besonderes Jahr: das letzte ganze Jahr der Legislaturperiode und das letzte meines Präsidiums. Zumindest aus meiner Sicht hat es aber auch eine grosse Bedeutung für die Zukunft.

Ich bin stolz darauf, dass der RFB dem Kanton 2013 seine Empfehlungen für Subventionen mit einem Gesamtwert von über 1'700'000 Franken für rund 170 Kulturprojekte abgeben konnte. Diese Beträge reflektieren den Einsatz des RFB zugunsten einer lebendigen französisch- und zweisprachigen Kultur in Biel. Ein solcher Einsatz wäre noch effizienter und zielgerichteter, wenn der RFB über eine echte Entscheidungsbefugnis verfügen würde. Ein politisches Organ wie unser Rat sollte noch mehr Einfluss auf die Beschlüsse nehmen können als das spezialisierte Verwaltungspersonal des Amtes für Kultur, welches die Entscheide vorbereitet.

Der RFB intervenierte auch bei rund dreissig Entwürfen von Gesetzen, Verordnungen und kantonalen sowie kommunalen Reglementen, bei denen die Sprachenfrage eine Rolle spielte. Besondere Aufmerksamkeit wurde der Anwendungsverordnung des kantonalen Kulturförderungsgesetzes, der Spitalversorgungsverordnung, bei der unsere Anträge vollständig angenommen wurden, der Liste der regionalen Kulturinstitutionen des Berner Juras und von Biel, die bei der Finanzierung gemäss dem neuen Modell des KKFG berücksichtigt wurden, und dem Bericht zum gymnasialen Unterricht im 9. Schuljahr geschenkt. Letzterer soll dazu dienen, auch in den französischen Schulen den Übergang zwischen der Sekundarstufe I und der Sekundarstufe II zu verbessern.

Auf Gemeindeebene verfolgte der Kulturausschuss des RFB während des ganzen Jahres 2013 voller Überzeugung und Engagement das Projekt zur Umgestaltung des Palace-Theaters zugunsten einer ausschliesslichen Nutzung für die Bühnenkünste. Parallel zu diesem Projekt halte ich die Bildung eines „Netzwerks der Zentren und kulturellen Akteure der Bühnenkünste in der Region Jura, Berner Jura, Biel“ („Netzwerk ARS“) für besonders vielversprechend.

Im Bereich der Berufsbildung wurde in einem Bericht des zuständigen kantonalen Amtes auf den riesigen Mangel an Lehrstellen hingewiesen, der in Biel in den Sektoren Verkauf, Handel und Gesundheit auf Französisch herrscht. Diese Tatsache, die zur Auslagerung der Lehrlingsklassen in den manuellen Berufen in andere Kantone dazukam, regte den RFB dazu an, sich gegen die Auf-

hebung der EFZ-Vollzeitausbildung an der Wirtschaftsmittelschule Biel sowie der Vollzeitausbildung für französischsprachige Grafikerinnen und Grafiker in der Salzhausstrasse zu wehren. Dies erfolgte ohne jegliche politische Unterstützung im Berner Jura.

Das Jahr 2013 war auch für den Rat für französischsprachige Angelegenheiten ein grosses politisches Jahr.

Die aus dem RFB und den Gemeinderäten von Biel und Leubringen bestehende Bieler Delegation für jurassische Angelegenheiten (DBAJ) diskutierte darüber, welche Position sie in Hinblick auf die Abstimmung vom 24. November zur institutionellen Zukunft der Region vertreten wollte. Die Bieler Behörden waren bereit, die Auswirkungen eines JA oder eines NEIN zu akzeptieren. Biel sollte aber in keiner Weise den Eindruck vermitteln, auf das Stimmvolk des Berner Juras auch nur den geringsten Druck auszuüben. Dies wollte man mit dem Bekenntnis zur „aktiven Neutralität“ zum Ausdruck bringen, die dann schliesslich auch als solche aufgefasst wurde.

Die Bieler Delegation bekundete grosse Mühe damit, vom BJR innerhalb der Arbeitsgruppe Status Quo + als „beratender“ Partner akzeptiert zu werden. Diese Gruppe sollte die Anträge in Hinblick auf das Szenario prüfen, welches die Interjurassische Versammlung als „Status Quo +“ bezeichnet hatte. Schliesslich konnten die Zusammenarbeitsmodalitäten aber umgesetzt werden. Die Bieler konnten sogar Anträge stellen, um im Sonderstatutgesetz für ein gewisses Gleichgewicht zwischen den Bieler Vorrechten und denjenigen des Berner Juras zu sorgen. Die Arbeit wird das ganze Jahr 2014 hindurch weitergeführt werden.

Im Zusammenhang mit den Anträgen zum „Status Quo +“ stellte die DBAJ der regierungsrätlichen Delegation eine Reihe von Reflexionsansätzen vor. Diese sollten es ermöglichen, eine institutionelle Vereinfachung und eine Konkretisierung gewisser Kompetenzen des RFB zu erreichen. Eines der Ziele würde darin bestehen, über eine Übereinstimmung des Einzugsgebietes des RFB mit dem Gebiet des Verwaltungskreises Biel/Bienne nachzudenken, der in der Kantonsverfassung den ehemaligen Amtsbezirk ersetzt hat. Die Episode der französischsprachigen Schülerinnen und Schüler in Nidau zeigte auf, dass die deutschsprachigen Gemeinden des zweisprachigen Verwaltungskreises ein Interesse daran haben sollten, eine mit der Vertretung ihrer französischsprachigen Mitbürgerinnen und Mitbürger beauftragte Organisation zum Partner zu haben. Die Beziehungen und die Zusammenarbeit mit dem zweisprachigen Regierungsstatthalteramt Biel mit Sitz in Nidau würden dadurch bereichert. Ein Treffen mit dem abtretenden Regierungsstatthalter Werner Könitzer und seinem französischsprachigen Stellvertreter David Sansonnens ermöglichten es, dieses Thema zur Sprache zu bringen.

Ich habe mich gerne als Vertreter des RFB eingesetzt und in seinem Namen gehandelt. Einige der oben erwähnten Ziele hätte ich gerne weiterverfolgt. Die Erneuerungswahlen des Rates boten mir die Gelegenheit, den Platz für ein neues Präsidium zu räumen, das sich mit noch mehr Tatendrang einsetzt.

Philippe Garbani, Präsident des RFB

1. COMPOSITION ET STRUCTURE

LISTE DES MEMBRES

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) est composé de quinze membres, dont treize élus par le Conseil de ville de Bienne et deux par l'Assemblée communale d'Évilard. Voici la liste des membres du conseil en 2013, avec leur(s) date(s) d'élection (un ou plusieurs mandats).



Philippe Garbani
Bienne (PSR)
2010



Ariane Bernasconi-Neuhaus
Bienne (PRR)
2006 / 2010



Pierrette Berger-Hirschi
Bienne (PRR)
2006 / 2010



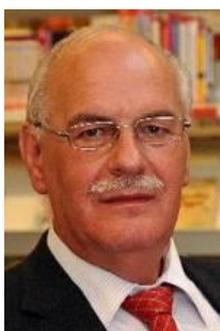
André de Montmollin
Bienne (PSR)
2012



Monique Esseiva-Thalman
Bienne (PDC)
2006 / 2010



Erich Fehr
Bienne (PS)
2011



Samuel Grünenwald
Bienne (UDF)
2010



Marcel Guélat
Bienne (PDC)
2006 / 2010



Marcel Liengme
Évilard (sans parti) 2006
/ 2009 / 2013



Cédric Némitz
Bienne (PSR)
2013



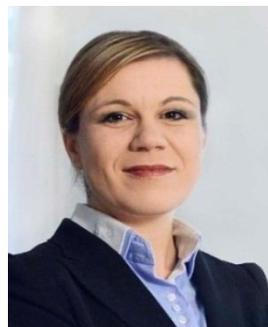
Daniel Nussbaumer
Évilard (sans parti),
2007 / 2009 / 2013



Béatrice Sermet-Nicolet
Bienne (PSR)
2006 / 2010



Fatima Simon
Bienne (Les Verts)
2006 / 2010

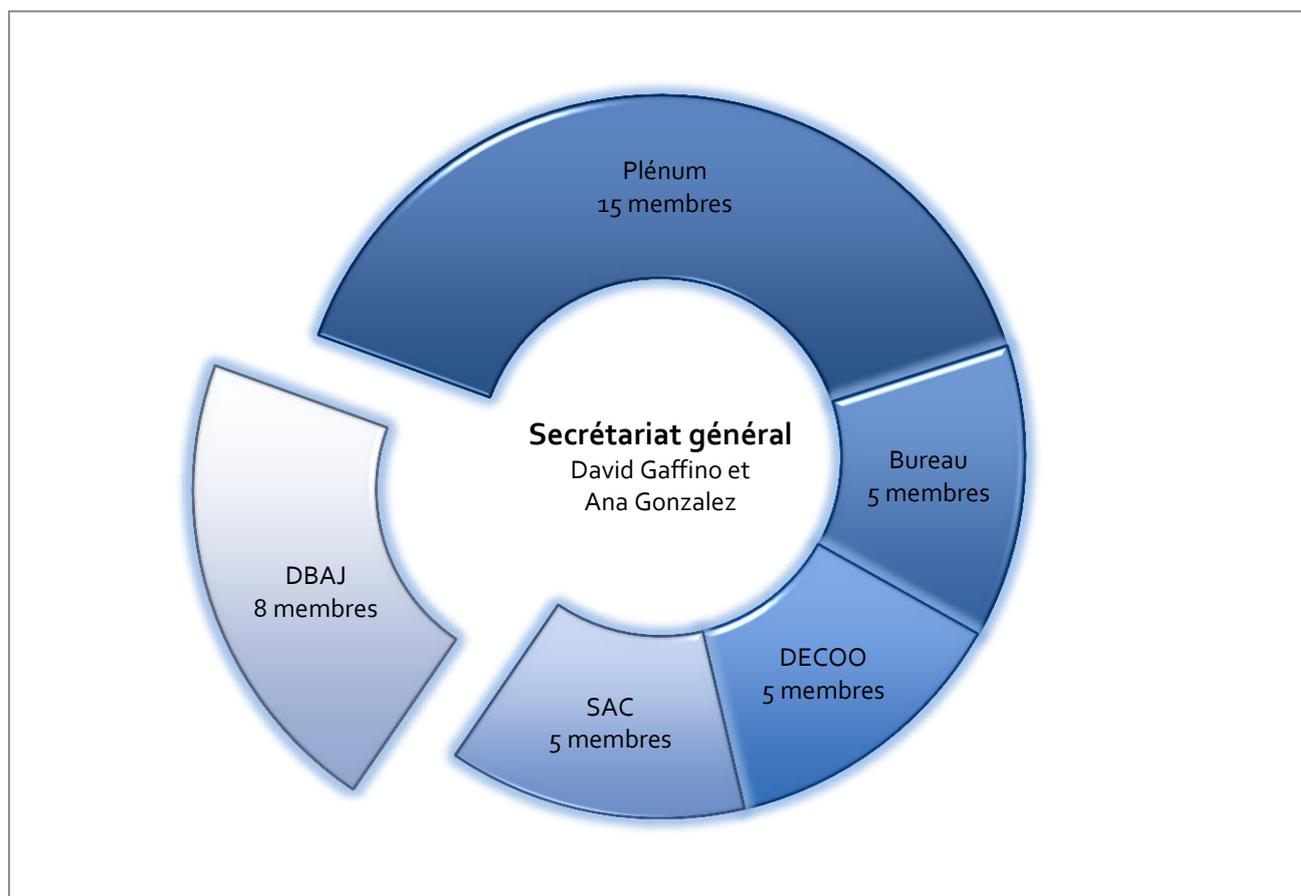


Silvia Steidle
Bienne (PRR), 2006 /
2010



Ariane Tonon
Bienne (Les Verts)
2012

STRUCTURE DU CONSEIL



Plénum

Philippe Garbani, *président*
Pierrette Berger-Hirschi, *vice-présidente*
Ariane Bernasconi-Neuhaus
Monique Esseiva-Thalmann
André de Montmollin
Erich Fehr
Samuel Grünenwald
Marcel Guélat
Marcel Liengme
Cédric Némitz
Daniel Nussbaumer
Béatrice Sermet-Nicolet
Fatima Simon
Silvia Steidle
Ariane Tonon

Bureau

Philippe Garbani, *président*
Pierrette Berger-Hirschi, *vice-présidente*
Monique Esseiva-Thalmann
Marcel Liengme
Cédric Némitz

Section des affaires culturelles (SAC)

Ariane Bernasconi-Neuhaus, *présidente*
Béatrice Sermet-Nicolet, *vice-présidente*
Philippe Garbani
Samuel Grünenwald
Fatima Simon

Délégation à la coordination scolaire (DECOO)

Marcel Liengme, *président*
Marcel Guélat, *vice-président*
André de Montmollin
Béatrice Sermet-Nicolet
Ariane Tonon

Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) (organe mixte CAF/Bienne/Evilard)

Philippe Garbani, *président*
Pierrette Berger-Hirschi
Erich Fehr
Thomas Minger
Cédric Némitz
Daniel Nussbaumer
Béatrice Sermet-Nicolet
Silvia Steidle

2. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL

PRISES DE POSITION

- Révision des directives concernant les effectifs des classes**

Le CAF a pris position le 31 janvier 2013 en saluant cette révision mais en relevant que la limite à partir de laquelle une classe peut être considérée en sureffectif est trop élevée. Il a proposé aussi des mesures pour faciliter l'organisation de l'ouverture de nouvelles classes.
- Adaptation de la Loi sur la Haute école ARC**

Le CAF a pris position le 6 février 2013, en commun avec le CJB, sur cette adaptation de loi en demandant au canton d'adopter cette modification légale visant à ratifier la nouvelle convention de la Haute école spécialisée commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.
- Modification de la Loi sur l'utilisation des eaux**

Le CAF a pris position le 6 février 2013 en demandant l'ajout d'une mention des langues de publication des « avis de dépôt » instaurés par cette loi, par analogie avec la législation sur les marchés publics. Il s'agit d'assurer ainsi les mêmes chances aux entreprises francophones qu'aux entreprises germanophones d'accéder à ces marchés.
- Révision des dispositions générales complétant le Plan d'étude romand**

Le CAF a pris position le 6 février 2013, en commun avec le CJB, en saluant tout particulièrement les mesures de flexibilisation du parcours scolaire, la revalorisation de la 11^e année ainsi que l'enseignement décloisonné, tout en demandant de veiller à fournir les moyens appropriés en personnel et en leçons rémunérées pour mettre en œuvre ces mesures.
- Révision des compléments cantonaux au PER**

Le CAF a pris position le 6 février 2013 en saluant l'introduction de lignes directrices pour la leçon obligatoire de « projet individuel », mais en proposant de clarifier divers points à ce sujet. Il salue aussi l'introduction d'une leçon facultative économie et droit, sous réserve de quelques précisions.
- Révision totale de l'Ordonnance sur les droits politiques**

Le CAF a pris position le 6 février 2013 en rappelant sa prise de position du 27 janvier 2011 sur la Loi sur les droits politiques et les questions qu'il y avait soulevées, notamment en lien avec le découpage du cercle électoral Bienne-Seeland.
- Autorisation de dépenses 2013 pour la HES-SO, la HES-S2 et la HE-Arc**

Le CAF a pris position le 18 février 2013, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil-exécutif d'approuver l'autorisation de dépenses 2013 de la HE-Arc et de la participation bernoise à la HES-SO.
- Autorisation des dépenses 2013 crédit d'engagement pour la HEP-BEJUNE**

Le CAF a pris position le 27 février 2013, en commun avec le CJB, pour recommander au Conseil-exécutif d'approuver l'autorisation des dépenses 2013 pour la HEP BEJUNE et de libérer le crédit de 6 645 075 francs y afférent.
- Révision de la Loi sur la formation professionnelle, sur la formation continue et sur l'orientation professionnelle (LFOP)**

Le CAF a pris position le 26 mars 2013, en commun avec le CJB, en mettant en garde contre les risques que le nouveau système de financement pourrait engendrer dans la partie francophone du canton. Le CAF et le CJB demandent que la partie francophone ne soit pas concernée par ce système des forfaits mais qu'elle conserve le système romand de la couverture du déficit. Cette demande a été entendue et des exceptions ont été prévues dans la loi ; elles devront être précisées dans l'ordonnance d'application.

Crédit annuel pour la formation continue obligatoire de la HEP-BEJUNE

Le CAF et le CJB prennent acte dans leur courrier commun du 25 avril 2013 à la Direction de l'instruction publique que les budgets pour les mandats bernois ont été régulièrement surévalués et admettent qu'il est logique de les adapter. Ils espèrent toutefois que le montant budgété sera suffisant et qu'il tient compte des nouveautés introduites avec le PER (projet individuel, économie et droit, etc.) qui impliqueront certainement des besoins spécifiques en matière de formation continue.

Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC)

Le CAF a pris position le 28 mai 2013 en approuvant cette ordonnance si toutefois celle-ci ouvre la porte à un assouplissement des critères de soutien à la culture dans un espace bilingue. Il demande que cet assouplissement soit ancré dans l'ordonnance, puis précisé dans des directives. Le CAF fournit à ce sujet une série de critères tirés de sa pratique dans le domaine des subventions culturelles depuis 2006. Il salue aussi l'introduction d'exceptions possibles au principe de subsidiarité avec les communes, notamment lorsque le bilinguisme du canton s'en trouve renforcé.

Loi sur l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (LABSPF)

Le CAF a pris position le 3 juillet 2013 ; il demande l'introduction d'un article stipulant que l'autorité de surveillance, qui jouit d'une grande liberté d'organisation, doit exercer ses activités dans les deux langues officielles du canton.

Ordonnance sur les soins hospitaliers

Le CAF a pris position le 3 juillet 2013, en rappelant sa prise de position du 6 septembre 2012 sur la Loi sur les soins hospitaliers, ainsi qu'un courrier du 28 mai 2013 pour demander des précisions sur le financement du bilinguisme dans les soins hospitaliers. N'ayant pas trouvé d'informations à ce sujet dans cette ordonnance le CAF s'est borné à prendre connaissance en attendant des réponses à ses questions. La Direction SAP ayant ensuite fourni ces précisions, une phase de négociation s'est ouverte, qui n'était pas terminée à la fin de l'année 2013.

Stratégie cantonale des bibliothèques

Le CAF a pris position le 3 juillet 2013 en demandant que la stratégie prenne en compte le bilinguisme de la Bibliothèque de Bienne, contrainte d'offrir ses services en deux langues, avec des formations et du personnel tant francophone que germanophone. Il rejette fermement un des modèles de financement proposés, qui ne prendrait pas en compte cette particularité biennoise. Il saluerait aussi un raccordement de certaines bibliothèques bernoises (Bienne et Jura bernois) au réseau romand RERO.

CJB – nouvelle LEAC et financement des institutions culturelles

Le CAF a pris position le 6 septembre 2013 dans cette consultation lancée par le CJB. Il salue la place réservée aux institutions biennoises dans le projet et souligne l'importance du maintien de liens culturels entre la ville de Bienne et le Jura bernois, avec des financements croisés, dans l'intérêt de la culture régionale.

Rapport sur l'enseignement gymnasial de 9e année

Le CAF a pris position le 6 septembre 2013. Il maintient sa position de 2010 sur les écoles moyennes et indique que l'absence de changement dans les écoles de langue française ne doit pas être prétexte à un long statu quo, ni à une absence de réflexion. Il appelle donc le canton à relancer la réflexion côté francophone également, au sujet du passage entre secondaire I et II.

Loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissement

Le CAF a pris position le 3 octobre 2013 sur cette loi en soutenant la pérennisation de ce fonds, qui pourrait servir à financer de grands projets, dont le Campus de la HESB à Bienne.

Révision de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE)

Le CAF et le CJB ont pris position en commun le 31 octobre 2013, en rappelant que le canton de Berne a un effort à fournir en comparaison intercantonale, pour ce qui concerne les conditions de travail du personnel enseignant. Les modifications proposées vont dans le sens d'une amélioration et le CJB et le CAF appuient leur concrétisation dans les meilleurs délais.

Concordat sur les Hautes écoles

Le CAF a pris position le 11 décembre 2013 en approuvant ce concordat sous réserve d'une remarque concernant le site bernois de la HE-Arc.

Autres consultations cantonales (sans commentaire particulier)

Le CAF a été consulté sur une série d'autres objets mis en consultation, pour lesquels il a renoncé à prendre position, en estimant après examen qu'elles n'avaient pas de lien spécifique avec les affaires francophones du district bilingue de Bienne. Il s'agissait des objets suivants : Loi sur la Haute école pédagogique germanophone ; Ordonnance de Direction sur la gestion et l'archivage des documents des collectivités publiques ; projet d'inventaire cantonal des paysages dignes de protection ; Loi sur les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu ; Loi sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer modéré (LELM) ; Loi sur les marchés publics ; ouverture dominicale des magasins ; contre-projet à l'initiative Mühleberg.

NOMINATION DE CADRES SUPÉRIEURS DE L'ADMINISTRATION

- La procédure de consultation du CAF et du CJB dans les procédures de nomination a été précisée et formalisée en 2013. Elle servira désormais de règle pour les prochaines nominations.
- La liste des postes soumis au préavis du CAF (respectivement du CJB) a été complétée en 2013, avec l'ajout de toute une série de postes sur demande des conseils. Ce changement a été introduit par une modification partielle de l'Ordonnance sur le statut particulier.
- Aucune nomination de cadre supérieur-e de l'administration dont le poste figure dans la liste des postes soumis au préavis du CAF n'a eu lieu en 2013.

3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

Signée en 2012, la convention sur les tâches communales du CAF a été renouvelée en 2013, pour une durée de quatre ans. Elle régit la participation financière des communes au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Sur l'année 2013, le total d'heures de tâches communales comptabilisées atteignait 96 heures, soit 6,2% du temps de travail global effectué, comme en 2012. On peut considérer ce total conforme au cadre prévu par la convention, qui porte sur 5% d'un poste de travail.

Transformation et utilisation du Théâtre Palace dès 2016

Le CAF a été associé pendant toute l'année 2013 à l'organisation de projet mise sur pied par la Ville de Bienne pour élaborer un business plan et un plan de rénovation du Théâtre Palace. Le CAF a pris position le 27 août 2013 en optant pour une variante de transformation qui fasse du Palace une véritable salle de spectacles, avec des améliorations en terme d'acoustique et de visibilité de la scène. Il a soutenu un modèle d'exploitation dit « réaliste », en soulignant à quel point celui-ci reste modeste en termes de personnel, en comparaison avec d'autres théâtres de taille similaire.

Règlement du personnel et du système salarial de la Ville de Bienne

Le CAF a pris position le 3 juillet 2013. Il salue l'introduction d'un article 2 destiné à encourager le bilinguisme et la présence de personnel francophone et germanophone, mais il propose d'en renforcer la formulation, pour que cette présence ait lieu à tous les niveaux hiérarchiques de l'Administration municipale, au moyen d'une politique volontariste.

DBAJ et autres activités du CAF au niveau communal

Outre sa participation active à la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (importante en 2013, dans le cadre du projet de statu quo plus), le CAF a également été impliqué dans d'autres activités au niveau communal, en dehors de la participation politique au sens strict. Le secrétaire général a notamment fourni un article pour les Annales biennoises au sujet de M. Pierre-Yves Moeschler, membre sortant du CAF, et participé à l'élaboration d'une page internet du site de la Ville consacrée au district bilingue de Bienne.

4. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du CAF est composé de M. David Gaffino et de Mme Ana Gonzalez, qui occupent respectivement les postes de secrétaire général (75%, dont 5% financés par les communes de Bienne et d'Evilard) et de secrétaire administrative (20%, à quoi s'ajoute un pensem de 10% pour le Forum du bilinguisme).

Le poste de secrétaire général du CAF est inscrit dans la Loi sur le Statut particulier (art. 41). Son cahier des charges est défini par le Règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF et d'assister les membres dans leur travail. Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'État du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier de langue française. Il assure le lien administratif entre le CAF, le CJB et les services du canton, dont la COFRA.

Le projet statu quo plus, la votation régionale du 24 novembre 2013 et ses éventuelles conséquences pour Bienne, le projet de rénovation et réorganisation du Théâtre Palace, la thématique du bilinguisme hospitalier et le suivi du programme d'économies EOS 2014 ont fortement mobilisé les forces du secrétariat général en 2013. Avec une faible dotation en personnel (moins d'un EPT au total), le secrétariat général fonctionne la plupart du temps à flux tendu. La charge de travail est cependant restée maîtrisée, au prix parfois de surcharges temporaires, de choix et de priorités sur les travaux qu'il est possible d'accomplir. L'année 2013 a aussi marqué pour le secrétaire général l'aboutissement d'un projet de longue haleine dans ses fonctions d'historien, avec la publication d'un ouvrage collectif sur l'histoire de Bienne ; un autre projet historique, lié au 150^e anniversaire du Journal du Jura, a aussi permis au secrétaire général de jeter des ponts entre son emploi au CAF et ses activités annexes, notamment pour souligner les liens entre Bienne et le Jura bernois.

Le secrétariat général du CAF a par ailleurs accueilli un étudiant en droit international, venu du Cameroun en visite dans le canton de Berne en septembre 2013. Il a aussi accueilli un étudiant en droit venu de Bosnie-Herzégovine pour une visite en Suisse, via le canton de Saint-Gall. Dans les deux cas, il s'agit d'expliquer les mécanismes de protection de la minorité linguistique à Bienne et dans le canton de Berne et de découvrir les thématiques de protection des minorités dans le pays des visiteurs.

5. BUREAU ET PLENUM

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du CAF. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres sections, traite les affaires courantes et prend les décisions de dépenses fonctionnelles (à l'attention de la Chancellerie d'Etat).

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il est tenu informé à chaque séance plénière, ou par voie électronique en cas de dossier urgent, de toutes les activités du conseil. Toutes les décisions politiques relèvent de sa compétence. En vertu du Règlement du CAF, le Plénum délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes.

SÉANCES

Le Bureau a siégé neuf fois en 2013, dont une rencontre avec le Bureau du CJB. Le Plénum a siégé à huit reprises, dont une séance commune avec le CJB, au CIP à Tramelan. Les autres séances plénières ont eu lieu à la Bibliothèque de la ville de Bienne, à l'école du Marché-Neuf, à la maison Blösch et dans la salle du Conseil municipal d'Evilard.

LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

Le CAF participe au groupe de travail cantonal sur la Loi fédérale sur les langues. Chaque année, ce groupe décide des demandes à adresser à l'Office fédéral de la culture au titre du soutien aux cantons bilingues. En 2013, onze projets ont été retenus (dont plusieurs à Bienne), se répartissant un soutien global de 300'000 francs. Le CAF a également obtenu, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, un soutien de 50'000 francs destiné à renforcer le bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne. Ce montant supplémentaire est tiré d'une réserve intercantonale, que se partagent les cantons bilingues.

DOSSIERS DE SUBVENTIONS - POM/FONDS DE LOTERIE

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) soumet au CAF pour préavis les dossiers de subvention du Fonds de loterie en lien avec le district de Bienne. En règle générale, le CAF ne se prononce que dans les dossiers présentant une composante liée à la langue ou à la culture, comme des publications d'ouvrages ou des traductions.

Subventions du Fonds de loterie demandées par des institutions du district de Bienne et soumises au préavis du CAF en 2013 :

Domaine	Bénéficiaire	Projet
Aide au développement	Swiss Academy for Development, SAD Bienne	Move & Improve: Unterricht für Zukunft benachteiligter Mädchen in Indien
Aide au développement	Swiss Academy for Development, SAD Bienne	Youth Employment Network – Massnahmen gegen Jugendarbeitslosigkeit im Osten / Nordafrika
Culture	Ville de Bienne	Nouveau Musée de Bienne, adaptations architecturales
Culture	Stiftung Theater und Orchester Biel Solothurn TOBS	Investitionen Probegebäude
Promotion du tourisme	Verein Archaeo Tourisme 2012 Biel/Bienne	Publikation der Tagung Archäologie und Tourismus Thun 2012
Utilité publique et bienfaisance	Conseil des parents du Tilleul	Journal et activités de l'école du Tilleul
Utilité publique et bienfaisance	Procap Bienne – Jura Bernois, Bienne	Imprimante professionnelle pour le secrétariat
Utilité publique et bienfaisance	Stiftung Wunderland / Fondation Pays des Merveilles, Bienne	Assainissement du « Sleep-In »
Publications et projets scientifiques	W. Gassmann SA	Chasseral: Mensch, Natur, métairie

INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le CAF a été représenté à de nombreuses activités politiques, culturelles ou scolaires, durant l'année 2013. On peut notamment citer :

- 08.03.2013 Assemblée générale de l'ACEL (Association pour une Collection d'études littéraires)
- 25.05.2013 Assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation à Zurich
- 30.05.2013 Réception d'adieu de M. Kurt Nuspliger, chancelier d'Etat du canton de Berne
- 04.06.2013 Assemblée de l'AAOC (Assemblée des associations et organismes culturels)
- 21.06.2013 Remise du Prix 2012 de l'Assemblée interjurassienne
- 25.06.2013 Cérémonie d'ouverture du Festival Stand'été 2013
- 06.09.2013 Débat sur la Question jurassienne à Bienne, avant le vote du 24 novembre 2013
- 12.09.2013 Conférence de presse « statu quo plus » du Gouvernement du canton de Berne
- 12.09.2013 Soirée d'information de la commune de Tavannes sur le vote du 24 novembre 2013
- 12.09.2013 Soirée AAOC « Bienne et Culture »
- 19.09.2013 Soirée d'ouverture de la 9^e édition du Festival du Film français d'Helvétie (FFFH)
- 21.09.2013 Matinée La Découverte, par le Forum du bilinguisme, au cours du FFFH
- 02.10.2013 Cérémonie de remise des diplômes de la Haute Ecole Arc Ingénierie
- 14.10.2013 Remise du Prix du bi- et plurilinguisme 2013

- 26.10.2013 Prix culturel du Conseil du Jura bernois à Madame Sylviane Chatelain
- 13.11.2013 Forum de la COFRA à Tramelan – 10 ans de la COFRA
- 29.11.2013 Apéritif de la commune municipale d'Evilard pour les partenaires de la commune
- 02.12.2013 Assemblée communale d'Evilard – présentation du CAF – élection des membres du CAF représentant Evilard pour la législature 2014-2018
- 03.12.2013 Assemblée des membres de seeland.biel/bienne
- 06.12.2013 Vernissage de l'ouvrage *Bieler Geschichte / Histoire de Bienne*
- 08.12.2013 Prix de la culture de la Ville de Bienne 2013
- 10.12.2013 Dialogue culturel de la Direction INS dans le Jura bernois
- 19.12.2013 Dialogue culturel de la Direction INS dans la région Biel/Bienne-Seeland

AUTRES ACTIVITÉS

- Outre ses activités de participation politique et les interventions spécialisées de ses sections, le CAF est aussi intervenu auprès de diverses instances pour des questions liées à la langue et à l'identité francophone. Il est notamment intervenu auprès de la Direction SAP pour demander une prise en compte du bilinguisme biennois dans la subvention aux FemmesTische, programmes d'intégration pour femmes migrantes, mis en place à Bienne par l'association effe. Le canton s'apprêtait à n'accorder qu'une subvention globale de 10'000 francs à se partager entre les deux projets biennois, un dans chaque langue officielle. Suite à l'intervention du CAF, le canton a accordé une subvention doublée pour Bienne, chaque programme obtenant 10'000 francs, comme les programmes (monolingues) des autres villes. En commun avec le CJB, le CAF est aussi intervenu, mais cette fois sans succès, auprès des Forces motrices bernoises (FMB), pour leur demander de maintenir leur sigle francophone. Les FMB ont maintenu leur décision et ne s'appellent désormais plus que BKW, sigle du nom germanophone Bernische Kraftwerke.
- Une délégation du CAF a rencontré des représentants du Parc régional Chasseral, dans l'idée de resserrer les liens entre le Parc régional et la ville de Bienne. Celle-ci n'est pas membre du parc, mais elle lui accorde une subvention et est considérée comme une porte d'entrée du parc. Diverses mesures seront mises en place en 2014 suite à cette rencontre, pour favoriser ces liens et encourager la participation de Biennoises et Biennois aux activités (culturelles, scolaires, récréatives etc.) du Parc régional Chasseral.
- Le CAF s'est adressé à la Direction de la justice du canton pour obtenir des explications sur la problématique des langues judiciaires dans les cas de médiation, dans toute la région judiciaire du Seeland. Le CAF a lancé cette démarche après avoir été abordé par des citoyens francophones d'Anet (Ins) qui se disaient traités injustement. La Cour suprême du canton de Berne a répondu au CAF par un avis de droit détaillé en janvier 2013 ; elle y réaffirmait les règles en termes de langues judiciaires dans la région bilingue du Seeland. Quant aux procédures de médiation informelles, elles se font en principe dans la langue du défendeur, mais sans contrôle par les tribunaux. Le CAF n'est pas intervenu davantage en lien avec le cas mentionné, qui s'était déroulé à Anet, dans le Seeland mais hors du périmètre d'action du CAF.

6. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE

COMPOSITION ET SÉANCES

La DECOO se compose des membres suivants, élus par l'assemblée plénière du CAF :

Marcel Liengme (président)
 Marcel Guélat (vice-président)
 André de Montmollin
 Béatrice Sermet-Nicolet
 Ariane Tonon

Le président du CAF est invité aux séances de la DECOO. La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à certaines d'entre elles. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative.

La DECOO s'est réunie à onze reprises en 2013, dont deux séances en commun avec la section INS du CJB, pour assurer la coordination scolaire (compétence commune des deux conseils), en présence de la COFRA. Une troisième séance commune a eu lieu pour la rencontre annuelle des conseils avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. A cela s'ajoutaient plusieurs séances des délégations spécialisées pour la CIIP et les hautes écoles, créées en 2012. Outre la coordination scolaire romande et les tâches spécialisées dont on trouve un aperçu ci-dessous, la DECOO a aussi pour tâche la préparation de prises de position dans le domaine de la formation, à l'attention du Plénum.

COORDINATION SCOLAIRE

La DECOO exerce la coordination scolaire romande et interjurassienne avec la section INS du CJB. La pratique établie de codécision du CAF et du CJB en matière de coordination scolaire a fait l'objet de nouvelles réflexions et d'aménagements et a abouti en 2012 à la création de délégations spécialisées, composées au sein de la DECOO et de l'INS du CJB, pour exercer la coordination scolaire au sujet des hautes écoles (HEP, HE-Arc) et de la CIIP. La délégation à la HEP-BEJUNE a notamment accompagné les suites de la réorganisation de l'établissement.

CONFÉRENCES INTERCANTONALES / COORDINATION SCOLAIRE

La DECOO se prononce par préavis sur les objets traités par les différentes conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). La DECOO (et la section INS du CJB) peut ainsi prendre position, poser des questions ou faire des remarques à l'attention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique. La DECOO a abordé le sujet en présence du Conseiller d'Etat Bernhard Pulver lors de la rencontre annuelle de février 2013. Des précisions quant à la fréquentation du site biennois ont été fournies et le CAF a décidé de continuer à suivre la thématique en 2014.

PANORAMA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A la demande du CAF et du CJB, la section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle (OSP) a établi un rapport intitulé « Panorama de la formation professionnelle Berne francophone ». Ce dernier dresse l'inventaire des offres de formation professionnelle à Bienne et dans le Jura bernois et établit divers constats. Il a notamment permis de chiffrer et documenter le manque flagrant de places d'apprentissage en français dans certains secteurs à Bienne, notamment dans la santé et le commerce. Jugé très utile, ce panorama sera reconduit à intervalles réguliers.

EOS 2014 ET FORMATION À BIENNE

Les mesures d'économies du programme cantonal EOS 2014 ont fortement mobilisé la DECOO, notamment celles concernant la réorganisation des gymnases de Bienne et la suppression de la formation CFC intégré à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne. Dans le premier cas, le CAF a demandé de reconsidérer la décision, puis de se donner le temps et les moyens d'une bonne réorganisation, permettant de maintenir des filières francophone et germanophone distincte, tout en préservant une bonne filière bilingue telle qu'elle existe au Gymnase de la rue des Alpes. Les recteurs des gymnases francophone et bilingue ont rencontré la DECOO dès l'été 2013. Concernant le CFC intégré, le CAF a demandé son maintien tant dans le Jura bernois qu'à Bienne, notamment pour préserver l'enseignement sport-culture-études, mais le canton a décidé de supprimer la filière biennoise du CFC intégré, pour ne la maintenir que dans le Jura bernois.

7. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

COMPOSITION ET SÉANCES

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) élus par l'assemblée plénière sont les suivants :

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)
Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)
Philippe Garbani
Samuel Grünenwald
Fatima Simon

M. Cédric Némitz, en tant que Directeur biennois de la Formation, de la culture et du sport, est invité à participer à certaines séances de la SAC. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative.

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF a siégé à dix reprises en 2013, dont une séance en présence du Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. La SAC émet des préavis sur les dossiers de subventions culturelles cantonales dans le district bilingue de Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires culturelles en général.

ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Le CAF a été associé en amont à la rédaction de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles, par le biais du « regard francophone ». Egalement appelé à prendre position en fin de processus, le CAF demande l'élaboration de critères spécifiques de soutien à la culture en espace bilingue. Cette demande a fait l'objet d'une prise de position du CAF et d'un échange avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. Les critères demandés par le CAF devraient ensuite faire l'objet de directives à élaborer en dialogue avec l'Office de la culture.

RÉSEAU ARS

Le CAF a délégué la vice-présidente de la SAC, Mme Sermet-Nicolet, pour le représenter dans le comité de pilotage du projet « Réseau ARS », destiné à préparer une mise en réseau des forces culturelles du Jura bernois et de Bienne. Le projet fera l'objet en 2014 d'un rapport élaboré par l'expert Mathieu Menghini.

MODES DE COLLABORATION ENTRE LE CAF, LE CANTON ET LA VILLE DE BIENNE

La SAC a convié le directeur biennois de la Culture et la section francophone de l'OC à une séance pour affiner les mécanismes de subventionnement entre la Ville de Bienne et le canton de Berne, sur préavis du CAF. Différents modèles ont été évoqués, pour permettre au CAF de jouer un rôle de participation politique également au niveau communal, et faciliter la coordination avec l'OC. Les modalités concrètes devraient être mises en place en 2014.

RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC)

L'OC est en contact régulier avec la SAC, via sa section francophone. Il participe à la plupart des séances, principalement pour le traitement des dossiers de subvention. De bonnes pratiques se sont développées entre le CAF et l'OC grâce à cette collaboration régulière ; pour assurer leur durabilité en dépit de changements de personnel, le CAF souhaite que ces pratiques puissent être codifiées dans la législation.

La SAC a invité M. Ulrich Glarner, nouveau chef de l'Office de la culture, à une de ses séances. L'occasion d'une présentation mutuelle et d'un exposé de la situation particulière de Bienne, avec une vie culturelle dans les deux langues.

La SAC a pris congé de Mme Aline Delacrétaç, cheffe de la section francophone de l'OC, qui quitte le canton de Berne fin 2013 pour de nouveaux défis professionnels. Le CAF a fait part de son soutien à la solution proposée pour sa succession, à savoir un intérim exercé par M. Jérôme Benoît, jusqu'ici chef suppléant.

Subventions soumises au préavis du CAF par l'Office de la culture en 2013*(cf. aussi le chapitre 12, sur les statistiques de subventions)*

Requérant	Requérant
Around Lake Biel, bildende Kunst von Anke Zürn	Nadia Magnin, réalisation spot vidéo
Livre d'art Marc Reist, Multiscala 2008-2013	Michael Rüfenacht, Migre le Tigre, production CD
F&D Cartier, Wait and See	Concerts de la messe solennelle Sainte Cécile
Lokal-int, Jahresprogramm 2013	Festival Rêverie 2013 à la Neuveville
Exposition suisse de sculpture 2014	Anderegg HAPAX tournée en Allemagne et Pologne
Jerry Haenggli, The Landscape of La La Land	Caltagirone Diary of a Madman 2013
Centre Pasquart, Special Guest an der Liste Basel	Choeur symphonique de Bienne Stabat Mater
Myriam Kachour, projet Ancrages	Markus Moser Produktion der CD Francelet-Moser
NMB, publication en marge de l'expo "aufWand"	Usinesonore 2014
Haus am Gern, Publikation Tageslicht von Matthias Wyss	Estivales musicales 2013
Editions Clandestin, Monografie Würgler	Dave Naef, Jubiläumstournee 40 Jahre Reto Weber
Editions Clandestin, Buchprojekt Pavel Schmidt	Montags um Sieben, Aufführung vom 3.6.2013
Festival du Film Français d'Helvétie FFFH Subvention 2013	Christian Müller, Konzertabend UFO 15.6.2013
FFFH, projet spécial jubilé 10 ans 2014	Hans Koch, Konzert Voirie mit Fred Frith
Festival du Film Vert, édition 2014	We Spoke, projet Noir à Londres
Susanne Mueller Nelson, corps.peau.real	Literaturcafé, Konzert Pommelhorse
Asphalt Piloten, Dark Side of the Moon	Literaturcafé, Konzert Down Beat Club
Verein Tanzprojekt Biel	Literaturcafé, Konzert Nicolas Engel Ensemble
Katharina Vogel, Performance in der Voirie	Literaturcafé, Konzert Bokel Trio
Verein Capsule Academy, Nothing But Flavor 2013	Literaturcafé, Konzert Adel Salameh
Cie trop cher to share, création Arcadia	Literaturcafé, Konzert Band "nil"
Katharina Vogel, Performance mit Hans Koch	Literaturcafé, Konzert Band Sibyl's promise
TeleBielingue, Portraitserie "Zeitzeugen-Au fil du temps"	Literaturcafé, Konzert ALT F4
Arbeitsgemeinschaft Laure Wyss, 100. Geburtstag L. Wyss	Jonas Kocher, concert Blank Disc Duo, Voirie
Editions Empreintes, publication Arrêt sur images	Tomas Sauter, Tournée 2013 Tranceactivity
Norga Gura, Plattform da neben, Geschichten Altstadt	Groovesound, concert Lucien Dubuis Trio, Les Caves
Buchprojekt Michael Stauffer, Herzlichen Glückwunsch	Markus Ingold, Tournée DEER Osteuropa
ACEL, 20ème cippe sur Bienne	Chor Ipsach, Konzert Verdi 1.12.2013
Jana Heinicke, Jugendromanprojekt Tilla	We Spoke, projet Red and White Patterns, Bâle
Myriam Wahli, Gottlieb, Cornecl et les autres	Montags um Sieben, Konzertabend 2.9.2013
Gaia Renggli, roman "Cent voix"	Emotions à la barrière de röstis, concerts Bienne
Francis Bonca, roman "Je m'appelle Jennylyn"	Joyfulnoise Festival 2013, Biel
Festival de musique improvisée Ear We Are 2013	TOBS, Kompositionsauftrag Adullam
Festival du Jura, édition 2013	Lionel Friedli, concert groupe Parallels
Hans Koch, Konzert S4 mit John Butscher	Association Usinesonore, tournée Désalpe 2013
No Perks Theater, Diary of a Madman	Le Carré Noir, Konzerte 21.9-31.10
Lionel Gafner, concert Dano Suzuki	Vincent Membrez, tournée Qoniak
Gaudenz Badrutt, Tournée 2013 Kocher-Badrutt	Strom, Konzert Voirie
Silber Ingold, Konzert mit Splitter	Markus Moser, Francelet-Moser Tour 2013
Literaturcafé, Konzert Cerny & Woodtli	Uptown Productions, soirée UFO 5.10.2013
Anne Schmid, Tränen Quellen	Verein Schatzkammer, Bachs Klavierkonzerte
Association Usinesonore, tournée 2013	Philippe Zeltner, Auslandstournée Bala-Oké
Christlich. Gesangverein Moron, Requiem in d-Moll	Tricentenaire abbatiale Bellelay, Gesangverein Moron
Hans Koch, Japan Tournée 2013	Lucien Dubuis, projet Kronf-Flast

Philippe Zeltner, Balafonprojekt, Tournée 2013	Jonas Kocher, projet solo 2014
Chœur Arpège, concert Missa in Musica, Bienne	Antoine Joly, Les complexes: Mani Matter chanté en français
Montags um Sieben, Kulturabend 4.3.2013	Gaudenz Badrutt, Strom, Produktion CD Remixer
Bestiarium, Kunstabend 8.4.2013	Nathalie Thaïs Cissokho, production CD
Devoted Productions, Bieler Music Days Biennois	Groovesound, reprise programmation musique KT
Literaturcafé, Konzert Maren Montauk	Meta Marie Louise, Tournée Octobre 2013
Literaturcafé, Konzert Agorà	Roman Nowka, Produktion CD Jazzmaster
Literaturcafé, Konzert Alex Huber	Ars Musica, concerts novembre 2013/mai 2014
Troika Trash, Tournée CH/FR/ES/NL	Bieler Kammerchor, Konzerte 2/3.11.2013
Vincent Membrez, tournée sbdQtç, février-mars 2013	Pegasus, Europa-Tournée 2013 (support Hurts)
Spahni's Dub Dancers, CD Back to ska	Chœur Arpège, concert Bienne 17.11.2013
Chorale Gymnase Bienne, projet Cherubini	Montags um Sieben, Konzertabend 2.12
Opéra de Chambre de Genève, concerts Bienne	Tomas Sauter, CD Duos John Stowell & Sauter
Fanny Anderegg, projet HAPAX, concert Bienne	sbdQtç, tournée en Russie 2013
Lionel Gafner, concert Fiona Daniel, Bienne	Regina Dürig & Christian Müller, In Anbetracht der Raben
Pod'Ring 2013 Biel	TOBS, Uraufführung Oper Figaro
Ass. Swiss Balkan, Swiss Music Days Belgrade 2013	Fredie Beckmans, Performance Worstclub
The sound, song & groove laboratory of mr Schütz	Photoforum, demande de hausse subvention 2014
Hans Koch, Klavierkomposition	Photoforum, projet médiation culturelle
Urs Peter Schneider, Operette Heile Welt	Billi, Kulturbus Biel
Lucien Dubuis Trio, tournée Russier 2013	Carré Noir, programmation novembre 2013
Lionel Friedli, concert Christy Doran UFO	Natürlich Künstlich, Performance, Kunstkollektiv .arte
Le Carré Noir, concerts mars-mai 2013	NMB, publication de "La Tène: la collection Schwab"
Beat Wyrsh, Uraufführung Operette Heile Welt	Collectif Marée, Satie avec un K s'il vous plaît
Montags um Sieben, Kunstabend 6. Mai, Lichtungen	Gilbert & Oleg's Fahriété, PlusQîle Festival 2013
Literaturcafé, Konzert Daniel Stocker Ensemble	Cie Obini, création Le discours des os
Literaturcafé, Konzert Band "Aul"	Sandra Zellweger, Liebe:sehr zerbrechlich
Literaturcafé, Konzert Band David Meier's Hunther-Gatherer	Cie Frakt, Tracer la voie, guide pratique
Literaturcafé, Konzert Band Silaba	Theater 3, Faustvariationen
Literaturcafé, Konzert Duo Paeffgen Hasler	OFF SZOEN, Theaterprojekt DAS HAUS
Literaturcafé, Konzert Band Kimm Trio	BAAL novo, Anima, Theater über Grenzen
Literaturcafé, Konzert Band Nives Onori	Herr Eichhorn und der erste Schnee, Puppenth. Produktion
Jonas Kocher, représentation Nichi Nichi Kore Ko Nichi	Théâtristan, reprise de "Journal d'un ex-fumeur repentir"
Jef Fleury, Nanzook Trio	Théâtristan, création Massacre à la déconneuse
We spoke, projet 3, 2, 1 Partez	Jugendtheaterprojekt "Verrücktes Blut"
We spoke, projets Looping et Table	Es huere Cabaret, Gaskessel Biel
Marmot Music, Videoclip	Association Binoculaire, création Le mur qui réfléchit

AUTRES ACTIVITÉS DE LA SAC

Diverses autres activités ont été menées dans le domaine culturel en 2013, principalement sous forme de contacts avec des acteurs culturels et actrices culturelles et de renseignements et conseils sur des projets avec demande de subvention. La SAC s'est aussi penchée sur la question d'un éventuel rattachement de la promotion du cinéma francophone du canton de Berne au Cinéforum romand ; elle a préparé les bases d'une participation (sur l'enveloppe biennoise de l'OC) à la pérennisation du Dictionnaire jurassien (diju).

8. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

COMPOSITION ET SÉANCES

Les membres de la DBAJ sont d'une part élus par l'assemblée plénière du CAF, d'autre part désignés par les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard. La présidence en est assumée par le président du CAF.

Membres élus par le CAF:

Béatrice Sermet-Nicolet

Pierrette Berger-Hirschi

Philippe Garbani

Membres CM Bienne:

Erich Fehr

Cédric Némitz

Silvia Steidle

Membres CM Évilard:

Daniel Nussbaumer

Thomas Minger

Le secrétaire général du CAF participe aux séances avec voix consultative ; il assure le secrétariat de la DBAJ, pour le compte également des communes de Bienne et d'Évilard.

Créée fin 2009, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. La DBAJ en tant que telle n'a siégé que trois fois en 2013, mais une partie de ses représentants a participé à de nombreuses autres séances, notamment dans le cadre du projet statu quo plus (cf. ci-dessous).

VOTATION RÉGIONALE DU 24 NOVEMBRE 2013

La votation régionale du 24 novembre 2013 dans le Jura bernois a fortement mobilisé la DBAJ durant toute l'année, sur la base d'un calendrier d'actions. Quoique ne concernant que le territoire du Jura bernois, la votation avait des implications possibles pour Bienne et pour le bilinguisme cantonal. En prévision de la votation, la DBAJ a confirmé et précisé la position biennoise dite de « neutralité active » : les autorités de Bienne, d'Évilard et le CAF s'abstiennent de toute intervention dans la campagne de cette votation, mais soulignent que cette neutralité est une marque de respect pour la population du Jura bernois, appelée à se prononcer souverainement. Il ne s'agit en aucun cas d'une marque de désintérêt. La DBAJ était représentée à divers débats et séances d'information au sujet de cette votation. La DBAJ a contribué à l'élaboration de la position du Conseil municipal biennois en réponse à des interventions au Conseil de ville appelant à définir ou abandonner la neutralité active. La DBAJ était représentée aussi à la Préfecture du Jura bernois lors de la proclamation des résultats, le 24 novembre. La DBAJ a réagi par communiqué de presse aussitôt après, pour saluer la volonté du Jura bernois de rester dans un canton bilingue, avec Bienne ; relevant l'existence d'une minorité s'étant exprimée en faveur d'un processus menant à la création d'un nouveau canton, la DBAJ a souligné l'importance de sa neutralité dans ce dossier, pour préserver ses contacts avec l'ensemble du Jura bernois.

STATU QUO PLUS

Le président de la DBAJ, accompagné du secrétaire général, a participé à une série de séances à Berne et à Sonceboz, dans le cadre du groupe de travail mis en place par la Chancellerie d'Etat sur le « statu quo plus » ; la DBAJ siège dans ce groupe à titre consultatif, pour évaluer les conséquences possibles sur le district bilingue de Bienne de ce projet devant mener à une révision de la Loi sur le statut particulier et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne. La participation à ces séances a impliqué un important travail d'accompagnement, pour affiner la position biennoise sur les différentes évolutions proposées. Des pistes propres à la région biennoise ont été ajoutées aux propositions du CJB ; elles ont été intégrées au rapport intermédiaire sur le statu plus, publié à l'automne 2013, et feront l'objet de développements dans le rapport final, prévu fin 2014.

9. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

BASES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

En vertu de la Loi sur le Statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007.

Dans le domaine de la formation, les deux conseils peuvent s'appuyer sur un programme de législature commun, adopté en 2010, et sur des fiches de travail, dont les dernières ont été adoptées en 2011.

La collaboration entre les conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Les contacts sont multiples, à divers niveaux. De nombreux dossiers évoqués dans le présent rapport ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB. Ce chapitre ne se veut pas exhaustif.

SÉANCES COMMUNES

Le CAF et le CJB se réunissent en assemblée plénière et en séances des sections, en principe au minimum une fois par année. Une rencontre annuelle a eu lieu le 11 juin 2013 entre le président du CJB, M. Christophe Gagnebin, et le président du CAF, M. Philippe Garbani, en présence des secrétaires généraux des deux conseils. Le Bureau du CAF et celui du CJB ont siégé ensemble à Bienne, le 24 septembre 2013, notamment pour évoquer la votation régionale du 24 novembre et le programme d'économies budgétaires EOS 2014. La séance plénière commune a eu lieu le 13 novembre 2013 à Tramelan, après le Forum de la COFRA. Elle a donné lieu à un communiqué de presse commun.

Les sections Culture des deux conseils n'ont pas siégé ensemble en 2013. Les sections DECOO et INS des deux conseils ont siégé ensemble à trois reprises, dont une fois avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. Chargées ensemble de la coordination scolaire romande et interjurassienne, les sections DECOO et INS se réunissent assez rarement, compte tenu de la création en 2012 de délégations spécialisées, formées en leur sein et réunissant des membres des deux conseils.

Enfin, plusieurs séances ont réuni des représentants du CJB et du CAF (respectivement de la DBAJ) dans le cadre du projet « statu quo plus », pendant toute l'année 2013.

COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont en contact régulier et se livrent à un échange d'informations fréquent, dans le respect des prérogatives de chaque conseil. Cette collaboration sert à organiser les séances communes, favoriser une information complète et, dans la mesure du possible, décharger l'un ou l'autre secrétariat grâce à un partage des tâches. Les secrétaires généraux se rencontrent à un rythme environ mensuel, avec le président de la COFRA, pour assurer le suivi des dossiers. Par l'intermédiaire de leurs secrétaires généraux, les deux conseils étaient aussi représentés en 2013 au sein du groupe de travail « Loi fédérale sur les langues / soutien aux cantons bilingues » et dans la structure du « regard francophone » sur l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles.

PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES

Le CAF et le CJB ont coordonné plusieurs de leurs prises de position en 2013, comme à l'accoutumée, à commencer par le domaine scolaire, où ils exercent des compétences conjointes. Les deux conseils se sont par exemple prononcés en commun sur les autorisations de dépenses annuelles pour les hautes écoles HEP et HE-Arc, sur le projet de convention intercantonale de la Haute école Arc et sur les lignes directrices cantonales pour le Plan d'études romand (PER). Le CAF et le CJB ont aussi pris position en commun sur la révision de la l'Ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE).

Dans certains dossiers de subventions culturelles, un partage a pu être assuré entre l'enveloppe du CJB et celle du district bilingue de Bienne, gérée par l'Office de la culture du canton sur préavis du CAF (cf. plus bas, statistiques de subventions). Ces partages ont lieu lorsque des manifestations culturelles sont organisées dans le Jura bernois, avec la participation d'acteurs culturels biennois, et inversement. Ils témoignent des liens entre Bienne et le Jura bernois dans le domaine culturel.

10. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CAF

FORUM DU BILINGUISME

Le Conseil des affaires francophones et le Forum du bilinguisme ont encore renforcé leur collaboration en 2013, selon un partage des tâches bien établi. Les échanges d'informations et de dossiers sont fréquents et constructifs ; les deux institutions profitent ainsi de la proximité offerte par leurs locaux conjoints dans la « Maison du bilinguisme ». La collaboration s'est aussi concrétisée au niveau des ressources humaines, de l'information et de l'administration, avec l'engagement d'une secrétaire commune, Mme Ana Gonzalez, au 1^{er} janvier 2013.

Souvent interpellés par des citoyens, le Forum du bilinguisme et le CAF se transmettent les dossiers en fonction de leur partage des tâches, qu'on peut résumer ainsi : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral.

Dans certains cas bien précis, les deux organes ont uni leurs forces, pour donner plus de poids à une action. Une collaboration permanente a été instaurée dans le cadre de la « Loi fédérale sur les langues », où le CAF et le Forum du bilinguisme sont représentés dans un groupe de travail placé sous la conduite du vice-chancelier du canton de Berne. Les deux instances ont ainsi pu obtenir de la Confédération quelques soutiens financiers importants pour le bilinguisme du canton et de la région. Pour 2013, on citera notamment une aide de 50'000 francs destinée à soutenir les efforts du Centre hospitalier de Bienne pour une meilleure prise en compte du bilinguisme dans les soins et la formation hospitalière.

Le CAF et le Forum du bilinguisme ont aussi agi de concert, par des biais différents, dans la problématique de la scolarisation à Bienne des élèves francophones de Nidau. Le CAF a exprimé son soutien politique aux francophones de la commune voisine et lancé des démarches pour le renforcement du bilinguisme officiel dans l'arrondissement de Biel/Bienne ; le Forum du bilinguisme a fait office de médiateur dans l'action symbolique (collecte par la vente de pin's) lancée par des citoyens de la région en faveur des francophones de Nidau. Le CAF s'est associé à cette démarche par un achat collectif de pin's à un prix solidaire.

Fin 2013, les deux organes ont convenu d'une action commune (à mener dès 2014) pour soutenir l'offre de places d'apprentissage dans les deux langues officielles à Bienne. Le CAF agira là principalement par ses réseaux politiques et le Forum du bilinguisme fera jouer ses réseaux dans l'économie.

L'échange régulier d'informations entre le Forum et le CAF permet d'avoir un regard vigilant sur toutes les questions de langues. Les deux organes étant dotés de ressources et de structures administratives réduites, un tel partage des tâches est clairement indispensable.

CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones du district bilingue de Bienne, le CAF entretient des contacts avec différents Conseillers d'Etat, avec la DAJ ou avec le Gouvernement in corpore. En fin d'année, une rencontre du Bureau du CAF avec la DAJ a été organisée pour le début de l'année 2014.

Le CAF et la DBAJ se sont adressés au Gouvernement et à la DAJ à plusieurs reprises en 2013, notamment dans le cadre de la Question jurassienne, avec un courrier commun des conseils municipaux de Bienne et Evilard et du CAF au sujet des pistes biennoises en lien avec le projet « statu quo plus ».

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA

En février 2013, le CAF a accueilli le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver lors d'une rencontre annuelle CAF-CJB avec les sections SAC/Culture et DECOO/INS.

Les contacts entre le CAF et le Direction de l'instruction publique (INS) sont étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des

CAF Rapport d'activités 2013

séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». La COFRA était représentée aux séances communes des sections DECOO (CAF) et INS (CJB) en février et septembre 2013 et à certaines séances de la DECOO siégeant seule. Le CAF a été invité à participer au Forum de la COFRA de novembre 2013, qui marquait les 10 ans de la COFRA.

L'Office de la culture était représenté à la plupart des séances de la SAC en 2013, parfois en présence aussi du président de la COFRA, M. Guy Lévy.

VILLE DE BIENNE

Signée en 2012, une convention sur les tâches communales du CAF a été renouvelée en 2013, pour une durée de quatre ans. Signée par le Canton, la Ville de Bienne et la commune d'Évilard, elle régit la participation financière des communes au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Cet accord s'inscrit dans le renforcement continu des liens entre le CAF et les communes de Bienne et d'Évilard, depuis une décision de 2009 reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal.

La Ville de Bienne a impliqué le CAF dans divers projets et consultations en 2013 (cf. aussi chapitre: participation politique au niveau communal). Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la Loi sur le Statut particulier. Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF. Ils ont lieu également au niveau administratif.

COMMUNE D'ÉVILARD

Comme la Ville de Bienne, la commune d'Évilard a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, renouvelée pour quatre ans en 2013 (cf. ci-dessus). Les liens du CAF avec la commune d'Évilard sont assurés notamment par la présence de représentants d'Évilard au sein du Plénum, du Bureau et de la DECOO, ainsi que par des contacts entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Évilard. Deux représentants du Conseil municipal d'Évilard siègent aussi dans la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ).

En décembre 2013, le CAF étant représenté à l'assemblée communale d'Évilard, pour assister à l'élection des deux membres représentant la commune d'Évilard pour la législature 2014-2018: M. Daniel Nussbaumer, maire d'Évilard, et M. Marcel Liengme, conseiller municipal, ont été réélus.

Le CAF a siégé une fois en séance plénière à Évilard en septembre 2013. La commune d'Évilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations (apéritif des partenaires, exposition EvilArt, assemblées communales).

PRÉFECTURE DE BIENNE

Le CAF a invité le préfet sortant de Bienne, M. Werner Könitzer, à sa dernière séance plénière de l'année 2013. En compagnie du préfet suppléant M. David Sansonnens, le préfet a dressé un premier bilan de la nouvelle préfecture de l'arrondissement de Biel/Bienne, mise en place en 2010. Une discussion ouverte a eu lieu aussi sur les perspectives d'avenir en termes de bilinguisme à la Préfecture et dans l'arrondissement. Des contacts plus informels ont eu lieu aussi en cours d'année, avec la volonté de resserrer les liens entre le CAF et la Préfecture de Biel/Bienne.

DÉPUTATION AU GRAND CONSEIL

Les contacts habituels entre le CAF et la Députation se sont poursuivis, le président du CAF étant invité à assister à chaque séance de la Députation. Cette participation permet de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Parlement cantonal. L'ordre du jour est communiqué au secrétariat général du CAF. Cet échange est jugé important par le CAF, même s'il n'a pas été possible, dans le cadre des mesures d'économies EOS 2014, d'obtenir le soutien de la Députation pour les formations menacées à Bienne. Par ailleurs, aucun député biennois ne siégeant au CAF, un contact régulier du CAF avec les députées et députés de Bienne avant chaque session permet d'assurer le suivi des dossiers et un bon échange d'informations sur les thématiques francophones biennoises.

AUTRES PARTENAIRES : AIJ, S.B/B, CMJB, OSSM, FICD

Le CAF est régulièrement invité aux assemblées des membres de seeland.biel/bienne (s.b/b) et tenu informé des activités de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Il reçoit également des informations régulières de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), basé à La Neuveville pour la partie francophone du canton. Il n'y a pas eu de contact particulier avec la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) en 2013. Les maires de Bienne et d'Evilard, qui siègent au CAF, assurent toutefois un lien avec les activités de la CMJB. Le CAF entretient aussi des contacts réguliers avec la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), dont les activités couvrent aussi le district bilingue de Bienne ; le CAF a joué un rôle de facilitateur dans les contacts avec la Ville de Bienne, qui a accordé en 2013 encore une subvention à la FICD.

11. COMMUNICATION

MÉDIAS

L'actualité chargée de cette année (programme d'économies budgétaires EOS 2013, Question jurassienne, statu quo plus, etc.) et une révision du concept de communication du CAF ont engendré une communication intense en 2013. Le CAF a publié 24 communiqués de presse en 2013, soit davantage qu'en 2012 (17 communiqués) et 2011 (15); il a convié les médias à trois conférences de presse, dont une en commun avec le CJB.

Les informations du CAF ont été très bien relayées par les médias régionaux. Par ailleurs, des thématiques comme la position biennoise face à la votation régionale du 24 novembre 2013, la scolarisation en français des francophones de Nidau ou l'identité francophone des Forces motrices bernoises ont éveillé l'intérêt de médias nationaux. La Question jurassienne a même attiré l'attention de la radio autrichienne ORF, qui a dépêché une journaliste au CAF et auprès des autorités cantonales, en octobre 2013.

Tous les communiqués (sauf ceux communs avec le CJB) ont été traduits en allemand, le CAF ayant à cœur d'informer aussi bien la population alémanique que francophone de Bienne. Grâce à cet effort, divers médias alémaniques ont aussi couvert des actualités du CAF et de la DBAJ : en plus du Bieler Tagblatt et des médias bilingues (Canal3, TeleBielingue, Biel Bienne), on peut citer des articles dans la NZZ, le Bund ou le Solothurner Tagblatt, notamment au sujet de la position biennoise dans la Question jurassienne.

SITE INTERNET / INTRANET

Dès 2008, le CAF a confié la gestion de son site internet et intranet à un prestataire externe. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien du service informatique de la Chancellerie d'État, à Berne.

Le site intranet sert notamment à planifier et préparer les séances ou à organiser des consultations électroniques. Le site internet sert principalement à la communication avec le public et les médias. Sans être présent systématiquement ni officiellement sur les réseaux sociaux, le CAF y est actif épisodiquement.

12. STATISTIQUES

STATISTIQUES DE SUBVENTIONS

Le CAF publie des informations sur ses préavis de subventions tous les trimestres. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (pour les projets concernés, cf. aussi chapitre: subventions culturelles).

Dossiers de subventions préavisés par le CAF en 2013

Projets soumis par l'Office de la culture – total des préavis du CAF	CHF 1'035'937
Projets soumis par la POM – total des préavis du CAF	CHF 762'500
Total des montants préavisés par le CAF (POM + OC)	CHF 1'798'437

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels (et quelques subventions annuelles d'institutions francophones). Les montants versés aux grandes institutions culturelles sont fixés dans un processus séparé, dans des contrats de prestations établis pour quatre ans.

Les montants 2013 sont particulièrement élevés par rapport à la moyenne, en raison notamment d'une participation extraordinaire du canton de Berne à l'organisation de l'Exposition suisse de sculpture 2014 à Bienne (360'000 francs, dossier soumis par l'OC, pour les 60 ans de cette manifestation créée en 1954) et à la rénovation du Nouveau Musée de Bienne (516'000 francs, dossier soumis par la POM). Ces montants reflètent aussi l'action du CAF en faveur de la vie culturelle dans le district bilingue de Bienne, avec divers projets où le préavis du CAF a permis de tirer la subvention cantonale vers le haut.

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB en 2013 (POM et OC)

Dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux conseils)	12
Total subventions croisées en 2013 (CJB + OC/POM, sur préavis CAF)	CHF 226'000

Ces subventions croisées (en forte hausse : douze cas en 2013, contre quatre en 2012) sont le reflet d'une politique délibérée du CAF et du CJB d'encourager des soutiens communs à la culture régionale, grâce à l'enveloppe du CJB et à celle de la section francophone de l'OC sur préavis du CAF, du moment que des acteurs culturels de Bienne et du Jura bernois participent à un même événement.

STATISTIQUES DE PRÉAVIS ET PRISES DE POSITION

Consultations et préavis du CAF en 2013

Consultations cantonales (lois, ordonnances, nominations)	27
Consultations et organisations de projet au niveau municipal (hors DBAJ)	2
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'OC	162
Dossiers soumis au préavis du CAF par la POM	9

On observe une augmentation du nombre de dossiers de subventions culturelles (162 contre 108 en 2012), ce qui reflète une tendance observée par l'OC : les requérants sont de plus en plus nombreux et déposent davantage de demandes. En revanche, le nombre de dossiers soumis par la POM a reculé (9 contre 22 en 2012), en raison notamment d'un transfert de compétences entre la POM et l'OC, ce dernier ayant récupéré le traitement de la plupart des publications (par exemple les livres historiques).

13. CONCLUSION

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2013

Pour l'année 2013, le CAF s'était fixé les sept objectifs suivants. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement.

- **Veiller au maintien de l'offre de formations francophones dans le district bilingue de Bienne et dans la région, en coordination avec le Conseil du Jura bernois et avec les autorités cantonales et municipales.**

Cet objectif a été le plus malmené en 2013. S'il est en bonne partie atteint pour ce qui concerne la région, grâce notamment au maintien de formations CFC intégré dans le Jura bernois, le bilan pour Bienne même est beaucoup plus sombre. Ce n'est pas faute de s'être battu : dès l'annonce des mesures d'économies EOS 2014 en juillet 2013, le CAF s'est adressé successivement au Conseil-exécutif, aux médias, au Conseil du Jura bernois, à la Députation et aux députés et députées de Bienne ; l'une d'elles a déposé une motion allant dans le sens des propositions du CAF. Sans succès : le Grand Conseil a confirmé toutes les mesures proposées par le Conseil-exécutif dans la formation, entraînant la réorganisation rapide des gymnases de Bienne, la disparition prochaine du Gymnase de la rue des Alpes, la fermeture de la filière CFC intégré à l'Ecole supérieure de commerce ou encore la fermeture de la formation initiale de graphiste, qui risque de péjorer principalement les francophones (confrontés à la difficulté de trouver des places d'apprentissage). Auparavant, le canton avait également procédé à la fermeture d'une classe de préapprentissage à Bienne, faute d'effectifs, pour ne conserver que la classe du Jura bernois. Cet objectif doit être reconduit en toute priorité.

- **Favoriser la mise en place et l'extension des offres de formation bilingues dans le district de Bienne, après examen des résultats de l'évaluation de la filière bilingue biennoise, tout en veillant au respect des critères de qualité et des conditions énoncés dans le programme de législature du CAF et du CJB.**

Là aussi, cet objectif est fortement entaché en fin d'année 2013 par le paquet de mesures d'économies EOS 2014 et notamment la décision cantonale de fermer le Gymnase de la rue des Alpes, riche d'une longue et vivante tradition bilingue. Le CAF a demandé au canton de se donner le temps et les moyens d'une bonne réorganisation des gymnases, pour préserver cette tradition bilingue dans les nouvelles structures au bord du lac. Il s'est adressé aux commissions des gymnases à ce sujet. Il a également obtenu de siéger en 2014 dans le groupe d'accompagnement de la réorganisation des gymnases. Au niveau de l'école obligatoire, l'évaluation de la filière bilingue biennoise, d'abord attendue pour 2013, a été reportée à 2014.

- **Nourrir les réflexions sur le rôle de pont du canton de Berne et sur le bilinguisme du canton, de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et du district de Bienne ; défendre les intérêts de la population francophone du district de Bienne dans les décisions sur l'avenir institutionnel de la région, notamment dans les travaux en cours sur un éventuel « statu quo plus ».**

Objectif atteint : le bilinguisme et le rôle de pont du canton ont été des piliers de la campagne du Conseil-exécutif en lien avec la votation régionale du 24 novembre 2013. La DBAJ (et donc le CAF) a été associée à tous les travaux sur le statu quo plus, avec la création, en fin d'année, d'un groupe dédié spécifiquement à l'étude des pistes dites biennoises. La DBAJ a également étudié chacune des propositions du CJB en lien avec le statu quo plus, pour évaluer les conséquences possibles pour le district bilingue de Bienne. Une réflexion a été lancée dès juin 2013 (par une démarche auprès du Conseil-exécutif) sur la question du bilinguisme de l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle fera l'objet de travaux en vue du rapport final sur le statu quo plus, en 2014.

- **Soutenir le renforcement des arts de la scène francophone à Bienne, en accompagnant le projet sur l'utilisation du Théâtre Palace et en favorisant la mise en réseau avec les autres scènes francophones de la région.**

Objectif atteint : le CAF a été associé de près par la Ville de Bienne aux travaux de l'organisation de projet sur la rénovation et la nouvelle utilisation du Théâtre Palace. Il a participé au groupe de pilotage et au groupe de travail à ce sujet, contribuant à l'élaboration d'un business plan. Le CAF a ensuite été consulté par la Ville de Bienne au sujet des variantes de transformation et d'exploitation. L'objectif est à reconduire pour 2014, où des décisions importantes doivent être prises par les autorités municipales, la salle étant dédiée entièrement aux arts de la scène dès juillet 2014 (fin de l'utilisation duale avec le cinéma). Le CAF a par ailleurs participé au groupe de pilotage sur le réseau ARS (mise en réseau des arts de la scène du Jura bernois et de Bienne), qui doit déboucher sur un rapport début 2014.

- **Renforcer le soutien à la culture francophone et aux échanges culturels en milieu bilingue, grâce aux nouvelles ordonnances d'application de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), et en proposant d'accorder au CAF des compétences décisionnelles dans l'attribution de subventions culturelles.**

Objectif en bonne voie d'être atteint : le CAF a commencé dès l'entrée en vigueur de la nouvelle LEAC en janvier 2013 à exploiter les possibilités de celle-ci en faveur d'un soutien à la culture en espace bilingue. Cela s'est traduit par des montants plus importants accordés à certains projets culturels, sur préavis du CAF. Le travail doit se poursuivre en 2014, par l'adoption de critères officiels de soutien à la culture en espace bilingue ; le CAF a fourni des propositions en ce sens en 2013. Un pas supplémentaire pourrait être fait dans le cadre du projet statu quo plus en 2014, par l'attribution de compétences décisionnelles au CAF dans le domaine culturel. L'objectif est donc à reconduire en 2014.

- **En lien avec l'élection du préfet de Bienne, veiller au maintien d'une Préfecture de Bienne bilingue et biculturelle.**

Objectif à reconduire : une rencontre avec le préfet sortant et le préfet suppléant a eu lieu fin 2013. La thématique du bilinguisme et/ou de la biculture à la Préfecture a été abordée. La décision a été prise de procéder à de nouveaux contacts début 2014, quelques mois après l'entrée en fonctions du nouveau préfet de Bienne.

- **Soutenir la place du français et des formations en français au Centre hospitalier de Bienne (CHB), notamment en veillant au maintien pour 2014 du fonds cantonal de soutien au bilinguisme du Centre hospitalier.**

Objectif menacé : d'un côté, le CAF a obtenu, en collaboration avec le CHB et avec le Forum du bilinguisme, un montant de soutien au bilinguisme du CHB, via la Loi fédérale sur les langues. D'un autre côté, le canton a persisté dans son intention de supprimer le fonds de soutien au bilinguisme hospitalier, et ce dès 2014. Le CAF s'est adressé à plusieurs reprises aux autorités cantonales ; une rencontre avec la DAJ est prévue début 2014 à ce sujet et des négociations doivent reprendre avec la Direction SAP, le CHB ayant, sur conseil du CAF, fait recours contre la décision cantonale de lui supprimer son soutien au bilinguisme.

Le CAF constate que ses objectifs 2013 sont atteints ou en bonne voie de l'être dans le domaine culturel, sous réserve des développements finaux (en 2014) du projet statu quo plus et du projet Palace. Dans le cadre de la votation du 24 novembre et du projet statu quo plus, le canton s'est situé dans la même ligne que le CAF en faveur d'un canton-pont et bilingue, sur les principes et les intentions, mais le CAF attend du canton une concrétisation financière, notamment dans le domaine hospitalier. Le domaine des offres de formation a été fortement ébranlé au cours du 2^e semestre, en raison des décisions d'économies budgétaires EOS 2014. Imprévisibles et prises sans consultation, ces décisions rendent l'action à long terme du CAF plus difficile, et les résultats dans ce domaine doivent être qualifiés d'échec, non pas par manque d'action, mais faute d'avoir été entendu et suivi.

BILAN DE LÉGISLATURE 2010-2014

La période 2010-2014 constituait la deuxième législature du CAF, créé en 2006. Elle a permis au conseil de fortement consolider sa présence et son assise parmi les institutions régionales. Les chantiers ouverts ont été nombreux, plusieurs succès ont été enregistrés, de même que quelques échecs. Voici une évaluation de l'action du CAF pendant cette période, sous une forme volontairement succincte, étant donné que le CAF se livre chaque année à une évaluation de ses objectifs annuels.

Culture

Le CAF a révisé en 2010 ses Lignes directrices dans le domaine culturel, datant de 2008. Publiées sous une forme nouvelle, elles ont servi de base à l'action du CAF pendant toute la législature, notamment pour guider l'action du CAF en termes de subventions culturelles. En 2010-2013, le CAF s'est prononcé sur un total de 2,6 millions de francs sur des dossiers de subventions culturelles soumis à son préavis par l'OC (4,4 millions si l'on intègre les subventions du Fonds de loterie, sur lesquelles le CAF intervient toutefois moins spécifiquement que dans le domaine culturel). Grâce à une excellente collaboration entre le CAF et la Section francophone de l'OC, les divergences entre le préavis du CAF et la décision finale du canton sont minimales et en diminution : 25'000 francs de différence en 2010, seulement 10'000 francs en 2013. Associé de près aux travaux de révision totale de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles, puis de son ordonnance d'application, le CAF a contribué à ancrer fortement le soutien au bilinguisme cantonal (et donc à la culture francophone) dans la législation, offrant de nouvelles possibilités d'intervention en faveur de la vie culturelle francophone à Bienne et dans la région. Ce soutien s'est notamment manifesté dans le domaine de la création théâtrale francophone, au cinéma francophone (FFFH), des publications avec traduction français-allemand, des concerts et tournées d'acteurs culturels francophones offrant un important rayonnement à Bienne, etc. Les soutiens croisés entre le CJB et l'enveloppe biennoise de l'OC se sont multipliés au cours de cette législature, dans l'intérêt de la vie politique régionale.

L'action du CAF a toutefois été freinée parfois par le caractère non contraignant de son préavis, ainsi que par l'absence de critères cantonaux spécifiques à un espace bilingue ; le soutien apporté à l'édition et à la littérature francophone à Bienne, par exemple, n'a pas été suffisant aux yeux du CAF, alors que ce domaine peut être considéré comme très fragile et menacé. Une meilleure coordination doit aussi être obtenue entre les décisions de la Ville et du Canton et le préavis du CAF émis entre deux.

Dès 2010, le CAF a participé de très près aux réflexions et travaux en vue de la rénovation et réorganisation du Théâtre Palace à Bienne. Il s'est impliqué dans le but d'un renforcement des arts de la scène à Bienne, en participant à plusieurs groupes de travail et de pilotage, dans une organisation de projet lancée par la Ville de Bienne. Ce travail de longue haleine a contribué à faire avancer le dossier, malgré d'importants retards : en 2013, la décision a été prise de faire du Palace un théâtre uniquement, en renonçant à l'utilisation duale avec cinéma. Les décisions finales sur la rénovation et l'exploitation sont attendues en 2014.

Formation

L'action du CAF dans la formation a fait l'objet d'un bilan détaillé et commun avec le CJB. Les deux conseils partagent en effet des compétences identiques dans ce domaine. Voici un résumé de ce bilan :

Bien que ternie sur sa fin par l'Examen des offres et des structures (EOS), la législature 2010-2014 a offert de nombreux motifs de satisfaction. Les deux conseils ont été associés étroitement aux décisions et réflexions cantonales concernant la formation dans la partie francophone et les institutions intercantionales. Le CJB et le CAF regrettent que les décisions de l'EOS 2014 aient été prises dans la précipitation dans un domaine comme la formation où la stabilité constitue une force et un gage de qualité. Indépendamment d'EOS, ils appellent aussi à la vigilance face à la concentration de certaines offres de formation professionnelle, par exemple la formation en mécanique automobile, transférée de Bienne à Porrentruy sans réflexion sur un équilibre des flux entre les deux cantons, contrairement à ce qui s'était produit dans le cas de la réorganisation de l'artisanat entre Moutier et Delémont.

Ces éléments ne doivent toutefois pas cacher que la formation francophone a payé un tribut moins lourd que la formation germanophone. Ainsi il reste encore deux sites de formation commerciale à plein temps menant au CFC avec pratique professionnelle intégrée dans la partie francophone, à Tramelan et La Neuveville, alors que cette formation a été totalement supprimée dans la partie germanophone. Les hautes écoles ro-

mandes ont en outre été protégées par rapport aux hautes écoles alémaniques du fait de leur statut intercantonal empêchant toute mesure prise unilatéralement par un canton partenaire. Le fait que le CJB et le CAF disposent de compétences spécifiques dans le domaine de la formation, et donc soient plus étroitement associés aux décisions cantonales, a pu aussi constituer un élément modérateur.

La législature a en outre permis au CJB et au CAF d'accompagner des réformes importantes pour l'école obligatoire, la formation professionnelle et les écoles moyennes ainsi que la formation de niveau tertiaire, notamment la réorganisation de la Haute école Arc, qui a entraîné une dynamique positive pour l'établissement, et la réorganisation de la HEP-BEJUNE, dont le site biennois devrait ressortir renforcé après une phase intermédiaire. Par souci de cohésion régionale, le CAF a accepté le compromis de la réorganisation de la HEP-BEJUNE, qui préservait trois sites et ménageait les intérêts des trois cantons partenaires, tout en soulignant que la meilleure solution pour l'avenir de l'établissement aurait consisté en une concentration sur le site de Bienne, comme le montraient les rapports d'experts.

Le CJB et le CAF ont par ailleurs été impliqués dans une multitude de dossiers annexes où ils ont pu enregistrer quelques avancées, comme par exemple la réalisation d'un panorama de la formation professionnelle, qui a entraîné une prise de conscience sur la nécessité d'étudier des mesures visant à renforcer l'engagement de francophones à Bienne dans le secteur commercial et le secteur santé-social ; la suppression des tests de type Multicheck en tant qu'instruments utilisés dans les procédures d'examens permettant l'accès aux écoles professionnelles cantonales ; le lancement d'une formation ES en soins infirmiers à Saint-Imier ; le maintien de dispositions spécifiques pour la partie francophone en matière de financement des formations ES et des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux.

Sur le plan organisationnel, la législature a permis d'intensifier la collaboration entre les conseils et la Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique (COFRA). Outre les séances des sections, un jour fixe mensuel entre le président de la COFRA et les secrétaires généraux garantissent une circulation optimale de l'information. Des délégations ont également été mises en place pour la préparation des séances des conférences politiques intercantionales.

Institutions et partenaires

Le CAF agit au sein d'un réseau de partenaires. Il a soigné les relations avec le Jura bernois par le biais des contacts réguliers avec son partenaire principal, le CJB. Des séances et des rencontres ont été organisées chaque année ; les deux conseils ont pris position en commun sur de nombreux dossiers. Cette collaboration étroite ne doit pas cacher qu'il existe parfois des dissensions entre les deux conseils, principalement en termes d'offres de formation professionnelle. Malgré ses efforts, le CAF n'a pas pu obtenir le soutien politique du Jura bernois (CJB, Députation) lors des décisions sur le programme d'économies EOS 2014. Le dialogue est malgré tout resté constant.

Le CAF entretient des contacts réguliers avec certaines Directions cantonales, principalement l'INS, la POM, la JCE et la SAP. Des rencontres ont eu lieu presque chaque année avec certains conseillers d'Etat ou avec la DAJ, permettant de faire avancer des dossiers comme la réorganisation de la HEP, la révision totale de la LEAC ou la question de la suppléance francophone à la préfecture de Bienne.

Cette législature a permis au CAF de renforcer sa collaboration avec la Ville de Bienne et la commune d'Evilard, comme le prévoit la Loi sur le statut particulier. Une convention a été signée en 2012 entre Bienne, Evilard et le canton de Berne, pour régler les modalités de la participation politique du CAF au niveau communal. Cette convention a été reconduite en 2013, pour une durée de quatre ans. Le CAF est devenu un partenaire privilégié et reconnu des deux communes. Outre la participation de plusieurs conseillers municipaux aux séances plénières, cette collaboration s'est manifestée notamment au sein de la DBAJ, en lien avec la Question jurassienne. Les prises de position du CAF, de Bienne et d'Evilard ainsi ont toujours été coordonnées. La politique de neutralité active biennoise a été confirmée, précisée et communiquée publiquement, dans l'intérêt du maintien des liens entre Bienne et le Jura bernois. Via la DBAJ toujours, le CAF a pu participer activement à l'ensemble des travaux sur le statu quo plus, dès l'été 2012, obtenant la création d'un groupe dédié à l'étude des pistes dites biennoises.

Etabli dès la création du CAF en 2006, le partenariat avec le Forum du bilinguisme s'est renforcé pendant cette législature. Le partage des tâches a été encore précisé, tout en ouvrant la porte à plusieurs actions communes, notamment dans le cadre de la Loi fédérale sur les langues, du bilinguisme hospitalier, du soutien aux francophones de Nidau ou du soutien à l'apprentissage francophone à Bienne.

Bilan général et perspectives 2014

Le réseau du CAF et son assise en tant que partenaire politique au niveau cantonal et communal ont permis de faire avancer plusieurs dossiers. En tant qu'organe politique de conseil du Gouvernement, le CAF n'a pas pour vocation d'occuper constamment le devant de la scène. L'essentiel de son travail se fait en coulisses de la décision politique. De mieux en mieux relayée par les médias, l'action du CAF a toutefois permis d'inscrire toute une série de thématiques à l'agenda médiatique et politique.

Les prises de position du CAF sur des révisions de lois et d'ordonnances (participation politique) ont permis différentes avancées, par exemple l'inscription (dans la Loi sur les soins hospitaliers) du bilinguisme officiel du Centre hospitalier de Bienne, dans le sillage de la prise position du CAF en 2012. C'est sur cette base que le CAF s'engagera pour obtenir un financement de ce bilinguisme dans les soins, dans l'intérêt des patients et du personnel médical. Pour déployer davantage leur effet, les prises de position du CAF doivent toutefois obtenir une meilleure visibilité dans le traitement législatif ; la loi le stipule déjà, mais elle doit être appliquée plus systématiquement par les Directions cantonales.

La situation de Bienne et Evillard, communes bilingues dans un arrondissement bilingue, ne sera jamais la même que celle du Jura bernois, qui forme une région monolingue. Le CAF n'a pas pour ambition de développer les mêmes outils que le CJB dans tous les domaines. Il doit toutefois obtenir le renforcement d'un certain nombre de ses compétences, pour lui permettre à long terme de remplir l'un des buts de la Loi sur le statut particulier : « Promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle ».

Les succès obtenus dans le domaine culturel sont encore trop tributaires de personnes et de situations informelles ; le CAF demande la mise en place de mécanismes écrits (critères de soutien différenciés, notamment) et une compétence décisionnelle en termes de subventions culturelles. Il y travaille dans le cadre du projet « statu quo plus », qui doit aboutir fin 2014.

Avec 40,1% de francophones à Bienne en 2012, la proportion de francophones a atteint un nouveau sommet. Constituée de Romands issus de la région mais aussi d'une importante population d'origine étrangère, cette communauté francophone a besoin d'un organe comme le CAF pour la soutenir. Le fort déséquilibre (en défaveur des francophones) décelé en 2013 dans l'offre de places d'apprentissages à Bienne le démontre ; la fermeture d'offres de formation en français suite au programme EOS 2014 a encore péjoré la situation. Le CAF estime avoir tout son rôle à jouer pour soutenir cette population à l'avenir ; il doit toutefois pour cela obtenir un certain renforcement de ses compétences et si possible une extension de son périmètre d'action à tout l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne.

D'importants dossiers de longue haleine doivent aboutir en 2014. De leur succès ou de leur échec dépendra une bonne partie du bilan final de cette législature pour le CAF. On pense notamment aux décisions finales sur la réorganisation et la rénovation du Théâtre Palace, au projet statu quo plus, à la votation sur la scolarisation à Bienne des francophones de Nidau et au soutien cantonal au bilinguisme hospitalier.

13. SCHLUSSFOLGERUNGEN

EVALUATION DER ZIELE 2013

Für das Jahr 2013 hat sich der RFB die sieben folgenden Ziele gesetzt. Hier eine Evaluation ihres Erfüllungsgrades.

- **Dafür sorgen, dass das französischsprachige Bildungsangebot im zweisprachigen Amtsbereich Biel und Umgebung aufrechterhalten bleibt; dies in Koordination mit dem Bernjurassischen Rat und den Kantons- und Gemeindebehörden.**

Dieses Ziel war 2013 am schwierigsten umzusetzen. In Bezug auf die Region wurde es teilweise erreicht - insbesondere, da die EFZ-Vollzeitausbildungen im Berner Jura erhalten werden konnten. Die Bilanz für Biel fällt hingegen düsterer aus. Dies ist nicht auf einen mangelnden Einsatz zurückzuführen. Sofort nach der Ankündigung der Sparmassnahmen ASP 2014 im Juli 2013 wandte sich der RFB nacheinander an den Regierungsrat, die Medien, den Bernjurassischen Rat, die Deputati-

on sowie die Bieler Abgeordneten. Einer von ihnen reichte eine Motion ein, die den Anträgen des RFB entsprach. Leider ohne Erfolg. Der Grosse Rat bestätigte alle Massnahmen, die der Regierungsrat in Bezug auf die Bildung beantragt hatte. Dies führte zur raschen Umstrukturierung der Bieler Gymnasien, zum bevorstehenden Verschwinden des Gymnasiums an der Alpenstrasse und zur Aufhebung der EFZ-Vollzeitausbildung an der Wirtschaftsmittelschule beziehungsweise der Grundausbildung für Grafikerinnen und Grafiker. Durch diese beiden Aufhebungen werden hauptsächlich die französischsprachigen Lernenden benachteiligt, die mit der Schwierigkeit konfrontiert werden, eine Lehrstelle zu finden. Vorher hatte der Kanton infolge mangelnder Bestände bereits eine Vorlehrgasse in Biel geschlossen und nur die Klasse des Berner Juras beibehalten. Dieses Ziel muss künftig noch mehr Priorität haben.

- **Fördern und erweitern des zweisprachigen Bildungsangebots im Amtsbezirk Biel; dies nach Prüfung der Evaluationsergebnisse des zweisprachigen Schulunterrichts in Biel sowie unter Einhaltung der im Programm für die Legislaturperiode von RFB und BJR genannten Qualitätskriterien und Grundsätze.**

Auch in Bezug auf dieses Ziel stellte das Sparmassnahmenpaket ASP 2014 und insbesondere der kantonale Beschluss, das Gymnasium Alpenstrasse mit seiner langen und lebendigen zweisprachigen Tradition zu schliessen, Ende 2013 einen argen Rückschlag dar. Der RFB forderte den Kanton auf, sich genügend Zeit für eine gute Umstrukturierung der Gymnasien zu nehmen und die geeigneten Mittel einzusetzen, um in den neuen Einrichtungen am Seeufer diese zweisprachige Tradition beizubehalten. Er wandte sich deshalb an die Kommissionen der Gymnasien. Er wird auch 2014 der Arbeitsgruppe angehören, die sich mit der Umstrukturierung der Gymnasien beschäftigt. Auf Volksschulebene wurde die für 2013 erwartete Evaluation der zweisprachigen Bieler Abteilung auf 2014 verschoben.

- **Intensivieren des Denkprozesses im Zusammenhang mit der Brückenfunktion des Kantons Bern sowie der Zweisprachigkeit des Kantons, des Verwaltungskreises Biel/Bienne und des Amtsbezirks Biel; Schützen der Interessen der französischsprachigen Bevölkerung des Amtsbezirks Biel bei den Entscheiden in Bezug auf die institutionelle Zukunft der Region, namentlich bei den laufenden Arbeiten im Zusammenhang mit einem allfälligen «Status quo plus».**

Ziel erreicht: Die Zweisprachigkeit und die Rolle des Brückenkantons stellten die Pfeiler der Kampagne dar, die der Regierungsrat im Zusammenhang mit der regionalen Abstimmung am 24. November 2013 durchführte. Die DBAJ (und somit der RFB) wurde in alle Arbeiten zum „Status Quo +“ einbezogen. Ende Jahr wurde eine Gruppe gebildet, die sich spezifisch damit befasst, die so genannten Bieler Szenarien zu prüfen. Die DBAJ prüfte auch jeden Antrag des BJR im Zusammenhang mit dem „Status quo +“, um die möglichen Auswirkungen für den zweisprachigen Amtsbezirk Biel zu untersuchen. Im Juni 2013 wurde (durch einen Vorstoss beim Regierungsrat) eine Reflexion zur Frage der Zweisprachigkeit im Verwaltungskreis Biel/Bienne angeregt. Diese wird Gegenstand der Arbeiten sein, die in Hinblick auf den Schlussbericht zum „Status Quo +“ 2014 durchgeführt werden.

- **Unterstützen der Stärkung der französischsprachigen Bühnenkünste in Biel, indem das Projekt zur künftigen Nutzung des Palace-Theaters begleitet und die Vernetzung mit anderen französischsprachigen Bühnen der Region gefördert werden.**

Ziel erreicht: Der RFB wurde von der Stadt Biel eng in die Arbeiten eingebunden, um das Projekt zur Umstrukturierung und Neunutzung des Palace-Theaters zu organisieren. Er beteiligte sich an der entsprechenden Steuer- und Arbeitsgruppe und trug zur Erstellung eines Business Plans bei. Anschliessend konsultierte der RFB die Stadt Biel bezüglich Varianten zur Umgestaltung und Nutzung. Dieses Ziel muss im Jahr 2014 weitergeführt werden. Dann haben die Gemeindebehörden wichtige Entscheide zu fällen, da der Saal ab Juli 2014 vollumfänglich für die Bühnenkünste genutzt wird (Ende der dualen Nutzung mit dem Kino). Im Übrigen beteiligte sich der RFB an der Steuergruppe zum „Netzwerk ARS“ (Vernetzung der Bühnenkünste des Berner Juras und von Biel), die Anfang 2014 einen Bericht erstellen sollte.

- **Stärkere Unterstützung der frankophonen Kultur und des kulturellen Austauschs im zweisprachigen Rahmen; dies dank der neuen Ausführungsverordnungen zum kantonalen Kulturförderungsgesetz (KKFG) und indem beantragt wird, dem RFB Entscheidungskompetenzen bei der Zuteilung von Kulturbeiträgen zu gewähren.**

Ziel auf gutem Wege, erreicht zu werden: Ab dem Inkrafttreten des neuen KKFG im Januar 2013 begann der RFB, die Möglichkeiten zu nutzen, welche dieses Gesetz in Hinblick auf eine Unterstützung der Kultur im zweisprachigen Raum bietet. In der Folge wurden auf Antrag des RFB für gewisse Kulturprojekte namhaftere Beträge gewährt. Die Arbeit muss 2014 weitergeführt werden, indem offizielle Kriterien zur Unterstützung der Kultur im zweisprachigen Raum verabschiedet werden. 2013 stellte der RFB entsprechende Anträge. Ein weiterer Schritt könnte im Rahmen des Projekts „Status quo +“ 2014 erfolgen, indem der RFB im Kulturbereich eine Entscheidungsbefugnis erhält. Das Ziel ist somit 2014 weiter zu verfolgen.

- **Im Zusammenhang mit der Regierungsstatthalterwahl in Biel: Dafür sorgen, dass das Regierungsstatthalteramt Biel zweisprachig und von zwei Kulturen geprägt bleibt.**

Ziel ist weiter zu verfolgen: Ende 2013 fand ein Treffen mit dem abtretenden Regierungsstatthalter und seinem Stellvertreter statt. Dabei wurde die Thematik der Zweisprachigkeit und/oder der Bikultur auf dem Regierungsstatthalteramt angesprochen. Es wurde der Beschluss gefasst, einige Monate nach dem Amtsantritt des neuen Bieler Regierungsstatthalters Anfang 2014 wieder Kontakt aufzunehmen.

- **Unterstützen der Stellung der französischen Sprache und der französischsprachigen Ausbildungen am Spitalzentrum Biel (SZB), namentlich indem dafür gesorgt wird, dass der kantonale Fonds zur Förderung der Zweisprachigkeit des Spitalzentrums auch 2014 bestehen bleibt.**

Gefährdetes Ziel: Einerseits erhielt der RFB in Zusammenarbeit mit dem SZB und dem Forum für die Zweisprachigkeit über das Sprachengesetz einen Beitrag zur Unterstützung der Zweisprachigkeit am SZB. Andererseits hielt der Kanton an seiner Absicht fest, den Spitalfonds zur Unterstützung der Zweisprachigkeit ab 2014 aufzuheben. Der RFB wandte sich wiederholte Male an die Kantonsbehörden. Anfang 2014 war ein entsprechendes Treffen mit der JDR geplant und die Verhandlungen mit der Direktion der GEF müssen wieder aufgenommen werden. Dies aufgrund der Tatsache, dass das SZB auf Antrag des RFB eine Beschwerde gegen den kantonalen Entscheid eingereicht hat, seine Unterstützung der Zweisprachigkeit einzustellen.

Der RFB stellt fest, dass seine Ziele 2013 im Kulturbereich erreicht wurden oder auf gutem Wege sind, erreicht zu werden. Dies erfolgt unter Vorbehalt der abschliessenden Entwicklungen (2014) des Projekts „Status quo +“ und des Palace-Projekts. Im Rahmen der Abstimmung vom 24. November und des Projekts „Status quo +“ verfolgt der Kanton bezüglich der Grundsätze und Absichten die gleiche Linie wie der RFB zugunsten eines zweisprachigen Brückenkantons. Der RFB erwartet aber vom Kanton insbesondere im Spitalbereich konkrete finanzielle Angaben. Der Bereich der Bildungsangebote wurde im Laufe des 2. Semesters wegen den Beschlüssen zu den Budgeteinsparungen ASP 2014 stark erschüttert. Die unvorhersehbaren Beschlüsse, die ohne politische Mitwirkung getroffen wurden, erschweren das Handeln des RFB langfristig. Die Resultate in diesem Bereich sind als Misserfolg einzustufen – nicht infolge fehlenden Handelns, sondern weil der Rat nicht angehört und seine Ratschläge nicht befolgt wurden.

ZUSAMMENFASSUNG DER BILANZ ZUR LEGISLATURPERIODE 2010-2014 UND PERSPEKTIVEN FÜR 2014

Die Periode 2010-2014 stellte die zweite Legislatur des 2006 gegründeten RFB dar. Sie ermöglichte es dem Rat, seine Präsenz stark auszubauen und seinen Platz unter den regionalen Instituten massiv zu stärken. Es bestehen zahlreiche offene Baustellen und es wurden verschiedene Erfolge sowie einige Misserfolge verzeichnet. Hier eine absichtlich kurz gehaltene Evaluation zu den Aktionen des RFB während dieser Periode.

Der RFB revidierte 2010 seine aus dem Jahr 2008 stammenden Richtlinien im **Kulturbereich**. Diese dienten dem Rat während der gesamten Legislaturperiode als Handlungsgrundlage, insbesondere um sein Vorgehen bezüglich der Kultursubventionen zu leiten. 2010-2013 nahm der RFB zu insgesamt 2,6 Millionen Franken für Dossiers Stellung, die Kultursubventionen betrafen (4,4 Millionen, wenn man die Subventionen des Lotteriefonds dazurechnet). Dank einer ausgezeichneten Zusammenarbeit zwischen dem RFB und der französischsprachigen Abteilung des Amtes für Kultur bestehen nur geringfügige Abweichungen zwischen dem Antrag des RFB und dem Schlussentscheid des Kantons. Diese sind zudem rückläufig – während die Differenz 2010 noch Fr. 25'000.- betrug, waren es 2013 nur noch Fr. 10'000.-.

Im **Bildungsbereich** zogen der RFB und der BJR gemeinsam eine umfassende Bilanz. Obwohl die Legislaturperiode 2010-2014 am Schluss durch die Angebots- und Strukturüberprüfung (ASP) getrübt wurde, gab sie aus zahlreichen Gründen Anlass zur Zufriedenheit. Die beiden Räte wurden stark in die kantonalen Beschlüsse und Reflexionen zur Bildung im französischsprachigen Teil und seinen interkantonalen Institutionen eingebunden. Der BJR und der RFB bedauern, dass die Beschlüsse der ASP 2014 in einem Bereich wie der Bildung, in der die Stabilität eine Stärke und ein Zeichen für Qualität darstellt, überstürzt gefasst wurden. Unabhängig von der ASP rufen sie auch zur Wachsamkeit angesichts der Konzentration gewisser Angebote der Berufsbildung auf. Ein Beispiel dafür stellt die Ausbildung für Automechanikerinnen und Automechaniker dar. Diese wurde von Biel nach Pruntrut verlegt, ohne auf eine Ausgewogenheit zwischen den beiden Kantonen zu achten. Solche Elemente dürfen aber nicht darüber hinwegtäuschen, dass die französischsprachige Ausbildung einen weniger starken Tribut gezollt hat als die deutschsprachige.

Was die **Institutionen** anbelangt, ermöglichten es das Netzwerk des RFB und seine Position als politischer Partner auf kantonaler und kommunaler Ebene, verschiedene Dossiers voranzutreiben. Als politisches Beratungsorgan des Regierungsrates hat der RFB nicht die Aufgabe, ständig im Vordergrund zu stehen. In Bezug auf den politischen Entscheid leistet er vor allem Hintergrundarbeit. Die Tätigkeit des RFB, die von den Medien immer häufiger verbreitet wird, ermöglichte es jedoch, eine ganze Reihe von Themen in die Agenda der Medien und Politik aufzunehmen.

Die Stellungnahmen des RFB zur Revision von Gesetzen und Verordnungen (politische Partizipation) ermöglichten gewisse Vorstösse. Dazu gehört beispielsweise die Verankerung der offiziellen Zweisprachigkeit des Spitalzentrums Biel im Spitalversorgungsgesetz, nachdem der RFB 2012 dazu Stellung genommen hatte. Von dieser Grundlage ausgehend wird sich der RFB einsetzen, um eine Finanzierung der Zweisprachigkeit in der Pflege zu erlangen, die im Interesse der Patientinnen und Patienten sowie des medizinischen Personals ist. Um ihre Wirkung noch besser zu entfalten, müssen die Stellungnahmen des RFB jedoch bei der Ausarbeitung der Gesetze besser sichtbar werden. Das Gesetz schreibt dies bereits vor – die kantonalen Direktionen müssen sich aber noch systematischer daran halten.

Die Situation von Biel und Leubringen als zweisprachige Gemeinden in einem zweisprachigen Verwaltungskreis wird nie dieselbe sein wie im Berner Jura, der eine einsprachige Region bildet. Der RFB verfolgt nicht das Ziel, in allen Bereichen dieselben Instrumente zu entwickeln wie der BJR. Damit er die Ziele des Sonderstatutgesetzes langfristig erfüllen kann, muss jedoch eine gewisse Anzahl seiner Kompetenzen gestärkt werden.

Die im Kulturbereich erzielten Erfolge sind noch zu stark von Personen und informellen Situationen abhängig. Der RFB fordert die Einführung schriftlicher Mechanismen und eine Beschlussbefugnis bezüglich der Kultursubventionen.

Mit 40,1 % der Bieler Gesamtbevölkerung hat der Anteil der französischsprachigen Personen einen neuen Rekordwert erreicht. Die französischsprachige Gemeinschaft, der aus der Gegend stammende Romands, aber auch ein beträchtlicher Anteil der ausländischen Bevölkerung angehört, ist auf die Unterstützung durch ein Organ wie den RFB angewiesen. Dies beweist das starke Ungleichgewicht (zu Lasten der französischsprachigen Bevölkerung), das 2013 bezüglich des Lehrstellenangebots in Biel festgestellt wurde. Durch die Aufhebung der Ausbildungsangebote auf Französisch nach dem Programm ASP 2014 verschlechterte sich die Situation noch mehr. Der RFB ist überzeugt, alles daran setzen zu müssen, um diese Bevölkerung künftig zu unterstützen. Dazu müssen aber seine Kompetenzen gestärkt und allenfalls eine Erweiterung seines Handlungsspielraums auf den gesamten zweisprachigen Verwaltungskreis Biel/Bienne erreicht werden.

2014 müssen wichtige langatmige Dossiers abgeschlossen werden. Ihr Erfolg oder Misserfolg wird zu einem guten Teil von der Schlussbilanz abhängen, die der RFB zu dieser Legislaturperiode zieht. Dies gilt insbesondere für die Schlussentscheide zur Neugestaltung und Renovierung des Palace-Theaters, das Projekt „Status quo +“, die Abstimmung zur Einschulung der französischsprachigen Schülerinnen und Schüler aus Nidau in Biel und die kantonale Unterstützung der Zweisprachigkeit im Spital.

14. ANNEXES

LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

AIJ	Assemblée interjurassienne
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CIIP	Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB	Conseil du Jura bernois
COFRA	Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation (du CAF) à la coordination scolaire romande et interjurassienne
FFFH	Festival du film français d’Helvétie
HE-Arc	Haute école de l’Arc jurassien
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
INS	Direction de l’instruction publique du canton de Berne
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques
LEAC/OEAC	Loi/Ordonnance sur l’encouragement des activités culturelles
OC	Office de la culture du canton de Berne
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
POM	Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP	Direction de la santé publique du canton de Berne
Section INS	Section Instruction publique du CJB

DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT SUR WWW.CAF-BIENNE.CH

Les rapports d’activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, les Lignes directrices du CAF en matière de culture et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet www.caf-bienne.ch (rubrique «bases légales et documents»). Certains peuvent également être commandés auprès du Secrétariat général du CAF.

CAF Statistiques des séances 2013

Plénum	Date	Nombre de séances
<i>15 membres</i>	05.02.2013	
	25.03.2013	
	27.05.2013	
	02.07.2013	
	05.09.2013	
	30.09.2013	
	13.11.2013	
	10.12.2013	8

Bureau	Date	Nombre de séances
<i>5 membres</i>	22.01.2013	
	14.03.2013	
	06.05.2013	
	17.06.2013	
	21.08.2013	
	19.09.2013	
	24.09.2013	
	28.10.2013	
	28.11.2013	9

DBAJ	Date	Nombre de séances
<i>8 membres</i>	21.02.2013	
	17.05.2013	
	08.11.2013	3

SAC	Date	Nombre de séances
<i>5 membres</i>	23.01.2013	
	26.02.2013	
	13.03.2013	
	07.05.2013	
	02.07.2013	
	21.08.2013	
	28.08.2013	
	25.09.2013	
	30.10.2013	
	04.12.2013	10

DECOO	Date	Nombre de séances
<i>5 membres</i>	11.02.2013	
	21.02.2013	
	26.02.2013	
	22.05.2013	
	05.06.2013	
	26.08.2013	
	26.09.2013	
	10.09.2013	
	11.11.2013	
	19.11.2013	
	02.12.2013	11

Total séances 2013 **41**